AIDES ET SUBVENTIONS : ET SI ON PARLAIT ARGENT ?

2E TRIMESTRE 2024 N° 69

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

QUAND BENNÉDICTE RACONTE LE SPANC

Le Sivom du Louhannais a mis les grands moyens pour sensibiliser les usagers à l'importance de l'ANC dans le cycle de l'eau ; et ça marche.

Spanc Info

Le magazine de l'assainissement non collectif

Rédaction :
www.spanc.info
spanc.info@wanadoo.fr
12, rue Traversière
93100 Montreuil
T : 06 85 42 96 35
Directeur de la publication
Rédacteur en chef :
René-Martin Simonnet
Rédactrice en chef adjointe :
Sophie Besrest
A collaboré à ce numéro : Caroline Kim
Secrétariat de rédaction et maquette :
Brigitte Barrucand
Photo de couverture :
Sivom du Louhannais

Publicité (régisseur exclusif) :
l.e.m@wanadoo.fr
Les Éditions Magenta
12, avenue de la Grange
94100 Saint-Maur
T : 01 55 97 07 03

Imprimé en France par L. Imprime
20-22, rue des Frères-Lumière
93330 Neuilly-sur-Marne
Dépôt légal : juin 2024
ISSN : 1957-6692

Abonnements et administration :
agence.ramses@wanadoo.fr
Une publication de l'Agence Ramsès
SARL de presse au capital de 10 000 €
Siret : 39491406300034
Associé-gérant : René-Martin Simonnet
Associée : Véronique Simonnet
Prix au numéro : 20 € TTC

L'envoi de textes ou d'illustrations implique l'accord des auteurs pour une reproduction libre de tous droits et suppose que les auteurs se sont munis de toutes les autorisations nécessaires à la parution. *Spanc Info* n'accepte aucune forme de publicité rédactionnelle.
Les marques citées le sont dans un seul but d'information et à titre gratuit.
La reproduction, même partielle, d'un texte, d'une photographie ou d'une autre illustration publiés dans *Spanc Info* est soumise aux règles du code de la propriété intellectuelle.

Subventions pour l'ANC

MICHEL CHEVAL
René-Martin Simonnet

POUR FAIRE appliquer ses choix et ses décisions, l'État dispose d'une multitude d'outils contraignants, mais aussi de quelques outils incitatifs qu'il emploie plus ou moins généreusement, en fonction de l'importance du sujet… et de l'état de ses finances. Car ces incitations prennent souvent la forme d'une subvention, d'une aide ou d'une réduction d'impôts ou de taxes. En France, dans le monde de l'eau, ce genre d'outil est le plus souvent du ressort des agences de l'eau, qui ont été créées pour cela. Il est parfois à la charge de l'État lui-même, par exemple quand il compense la perte de revenus pour les banques que constitue l'écoprêt à taux zéro, notamment en faveur de l'ANC (voir en page 44).

Pour les économistes, une subvention n'est qu'une modalité d'application du signal-prix : ce concept englobe toute forme de modulation d'un prix initial, à la hausse comme à la baisse. Par exemple, quand un Spanc inflige une pénalité pour refus du contrôle périodique, il joue sur le signal-prix : il alourdit le prix du contrôle pour inciter l'usager récalcitrant à respecter ses obligations. Par conséquent, pour un économiste, la pénalité et la subvention ne sont que deux outils équivalents pour parvenir au même résultat. Évidemment, pour les usagers comme pour les finances publiques, ils ne sont pas équivalents du tout. On notera que ces deux outils peuvent parfois être cumulés et qu'ils sont ainsi plus efficaces.

Dans le cadre d'une nouvelle politique publique, le bon usage du signal-prix donne souvent lieu à des tâtonnements initiaux. C'est ce qui s'est passé avec les aides à l'ANC versées entre 2007 et 2018, dans le cadre des 9e et 10e programmes d'intervention des agences de l'eau (voir en page 18). Les unes visaient à favoriser la création et le démarrage des Spanc, les autres à provoquer une mise aux normes massive des installations. Les premières ont à peu près atteint leur objectif, mais elles ont incité les Spanc à fixer des tarifs de redevances trop bas. Les autres ont surtout provoqué une inflation des factures des entreprises, sans effet notable sur le rythme des travaux.

En outre, ces aides ont été semées très largement, alors qu'elles étaient censées contribuer à la lutte contre la pollution des milieux aquatiques. Or l'impact sanitaire ou environnemental d'une installation d'ANC défectueuse varie en fonction des situations locales. Les ministères de tutelle des agences de l'eau ont donc changé de politique pour le 11e programme : les aides à la réhabilitation ont été supprimées ou réduites aux zones où l'impact négatif de l'ANC sur la qualité de l'eau est clairement établi. Compte tenu de l'état des finances publiques, cette orientation devrait être conservée lors du 12e programme, qui s'ouvrira l'an prochain.

Faut-il y voir l'abandon du signal-prix ? Non, mais il fonctionne désormais dans l'autre sens : si les installations défectueuses ne sont pas réparées après un contrôle périodique ou mises aux normes après une mutation immobilière, l'État attend du Spanc qu'il inflige une pénalité. C'est moins agréable qu'une subvention, et le sale boulot est ainsi délégué aux élus locaux. Or un usager est aussi un électeur et il est très difficile de lui imposer des travaux chez lui, surtout dans un village.

En misant sur la mise aux normes lors des ventes, les ministères compétents avaient estimé que le parc national d'ANC serait ainsi modernisé en trente ans, compte tenu de l'activité immobilière en France. Avec une dizaine d'années de recul, les Spanc et les représentants des usagers considèrent qu'il faudra plutôt un demi-siècle, à moins que la politique de subventions ne soit réactivée. ■

sommaire

Rectificatif :
Le crédit photo de la couverture de *Spanc Info* n°68 était Jean-François Provent. Toutes nos excuses pour cette omission.

éditorial
Subventions pour l'ANC 3

opinions et débats
Communication et pédagogie
Mickaël Jouhanneaud et Florence Therrat : quand Bennédicte raconte le Spanc 6

enquête
Aides pour l'ANC
Et si on parlait argent ? 18
Le Spanc peut-il aider financièrement l'usager à réhabiliter son ANC ? 21

sciences et techniques
Évacuation des eaux usées
Un poste dans la cave relève-t-il du Spanc ou du plombier ? 24

vie des spanc
Portrait de Spanc
La CA2BM s'en sort grâce aux ventes immobilières 28
Comparaison
En tant qu'usager, êtes-vous satisfait de l'ANC ? 38

repères
Réglementation
L'éco-PTZ financera plus facilement les installations d'ANC 44
Nouveau dispositif agréé 46

formations 48

produits et services 52

agenda

◆ 11 et 12 septembre, Dijon.
Carrefour des gestions durables de l'eau.
idealCO :
www.idealco.fr

◆ Du 8 au 10 octobre, Poitiers.
Journées information eaux.
Apten :
jie.apten.org

◆ 9 et 10 octobre, Orléans.
Salon Cycl'eau Centre-Val de Loire.
Cycl'eau :
www.cycleau.fr

◆ 17 octobre, Auxerre.
Cité 89 : salon des maires et des élus de l'Yonne.
Auxerrexpo :
auxerrexpo.com

◆ 20 et 21 novembre, Nancy.
Salon Enviropro Grand Est.
Nexfairs :
www.enviropro-salon.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

Pour vous abonner ou vous réabonner, renvoyez ce bulletin à *Spanc Info*
23, rue des Bergères, 77350 Boissise-la-Bertrand • @ : agence.ramses@wanadoo.fr

Mme, Mlle ou M. : . . . . . Nom : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
Fonction ou mandat : . . . . . .
Entreprise ou organisme : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
Code postal : . . . . . .
Commune : . . . . . .
Téléphone : . . . . . .
Je souscris. . . . abonnement(s) à *Spanc Info*, au tarif de 54,00 € TTC (45,00 € HT) par an, soit un total de . . . . . € TTC.
Règlement à l'ordre de l'Agence Ramsès. Si vous désirez recevoir votre facture par courrier électronique, plutôt que par la poste, cochez la case ci-dessous et indiquez votre mél : ☐ . . . . . .

Date et signature :

La nature fait bien (mieux) les choses

100 % de nos jardins sont des assainissements

Le secret ? La biodiversité tout simplement.

Souvent l'Homme s'inspire de la nature pour innover, gagner en confort, en protection et en bien-être. C'est en s'inspirant des zones humides que sont nés les Jardins d'Assainissement pour traiter les eaux usées de la maison : de l'eau, du minéral (des cailloux) et un support vivant (les racines des plantes), toutes les conditions sont réunies pour un écosystème équilibré.

Ainsi, les (bonnes) bactéries et la microfaune présentes dans cet écosystème sont capables de traiter et de purifier l'ensemble des eaux usées rejetées par l'habitation de façon parfaitement efficace, saine pour l'environnement et la tranquillité de ses utilisateurs.

- Systèmes agréés
- Avec une faible empreinte carbone
- Favorisant la biodiversité
- Sans fosse, ni vidange, ni odeur

et qui pourraient bien rendre très fiers vos usagers !

0 800 300 325
(appel et service gratuits)

pour en savoir plus, scannez ce QR Code.

Aquafiris
Les Jardins d'Assainissement

COMMUNICATION ET PÉDAGOGIE

Mickaël Jouhanneaud et Florence Therrat : quand Bennédicte raconte le Spanc

Le Sivom du Louhannais cherchait à sensibiliser les usagers aux enjeux de ses deux activités, l'ANC et la gestion des déchets. Le résultat est Bennédicte : une benne itinérante pour impliquer la population dans la protection de l'environnement au quotidien.

Combien de personnes composent le Spanc du Louhannais ?

Mickaël Jouhanneaud :

Nous sommes trois agents à temps plein et moi comme responsable qui me rends sur le terrain au minimum deux jours par semaine. La secrétaire est l'ancien maître composteur du syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom). Elle a été formée au contrôle de l'ANC et peut ainsi nous prêter main-forte au moins une demi-journée par semaine pour les visites.

Notre territoire regroupe 47 communes de Saône-et-Loire et compte plus de 12 000 installations d'ANC (voir *Spanc Info* n° 40). Avant 2010, les contrôles étaient réalisés en grande partie par un prestataire. Mais la qualité du service n'y était pas : les visites étaient trop rapides et les techniciens mal formés à ce nouveau métier. Il y a eu un débat houleux avec les élus, car certains voulaient rester en prestation de service, mais c'est finalement le choix de la régie qui l'a emporté. Afin de ne pas donner naissance à un nouveau syndicat, le Spanc a été intégré dans une structure existante, le Syndicat intercommunal de ramassage et d'élimination des déchets (Sired), pour former le Sivom actuel. Nous sommes un petit service comparé au Sired, qui compte 35 agents pour gérer la collecte et le traitement des déchets de 42 000 habitants et les 7 déchèteries du territoire.

Depuis 2010, le regard des élus sur le Spanc a-t-il évolué ?

Florence Therrat :

Disons qu'il a fallu du temps. À la fin de la première vague de contrôles périodiques réalisée en régie, il y a trois ans, nous avons organisé une réunion informelle avec les élus pour partager avec eux notre point de vue et réfléchir à l'évolution du service. Le bureau du syndicat avait été renouvelé lors des dernières élections et les nouveaux élus ne nous connaissaient pas bien. Au préalable, nous avions fait un tour de table entre les agents du service pour mettre à plat les couacs et partager notre vision du métier et le sens que nous souhaitions lui donner.

Après un bref rappel de la législation sur l'eau et de l'historique du Spanc, la réunion de travail avec les élus s'est déroulée sous forme d'échanges. Cette présentation a été une vraie réussite. À la fin de la réunion, tous les élus étaient convaincus qu'il fallait faire avancer les choses. Depuis, ils nous font confiance, et c'est ainsi que nous avons pu librement nous lancer dans l'aventure de Bennédicte.

Pouvez-vous nous la présenter ?

Mickaël Jouhanneaud :

Bennédicte est née en juin 2022. Elle mesure 6 mètres de long, 3 mètres de large et 2 mètres de haut, et pèse plus de 3,5 tonnes. Le nom officiel de notre benne itinérante est « Tous eau tri », mais nous préférons l'appeler par son surnom.

Florence Therrat :

Elle est le fruit d'un travail collaboratif entre les deux services du Sivom : le Spanc et le service déchets. Le réseau des pionnières et pionniers de l'innovation publique en Bourgogne-Franche-Comté, un réseau d'agents au service des agents, nous a aussi beaucoup aidés à porter ce projet en nous initiant aux méthodes d'intelligence collective, et surtout en nous motivant à ne rien lâcher. Bennédicte a aussi pu voir le jour grâce à un appel à projet de la région sur l'éducation à l'environnement. Le budget s'élevait à environ 28 000 €, dont la moitié correspondait

SIVOM DU LOUHANNAIS

Bruno La Fay, directeur du Sivom (à g.), aux côtés de Florence Therrat et de Mickaël Jouhanneaud, lors de la remise des Trophées des héros territoriaux en décembre 2023 à Paris.

à la rémunération des agents, financé à 50 % par la subvention régionale.

La benne que nous avons recyclée appartient au Sivom, tout le reste correspond en majorité à du travail créatif 100 % agents, principalement à partir de matériaux recyclés. Aujourd'hui, il n'y a plus d'investissement matériel. Le budget de Bennédicte, c'est uniquement du temps passé sur le terrain pour les agents et des coûts de transport. L'avantage de notre structure est aussi de pouvoir compter sur les chauffeurs du service déchets qui viennent avec leur camion pour déposer la benne sur son lieu d'exposition et la reprendre à la fin de l'opération.

D'où ce projet est-il parti ?

Mickaël Jouhanneaud :

L'idée était d'apporter plus de *fun* au service. Comment intéresser l'usager à un sujet qui ne préoccupe pas grand-monde ? L'eau, l'assainissement, la gestion des déchets ou le compostage sont des enjeux importants de nos jours, et pourtant les mêmes questions reviennent toujours : où mes déchets vont-ils ? Pourquoi doit-on les trier ? D'où vient l'eau potable ? Et les eaux usées, que deviennent-elles et pourquoi ?

Spanqueur n'est pas un métier facile. Les usagers ne sont pas très réceptifs lors de nos visites. Lorsque leur dispositif n'est pas aux normes, ils préfèrent en général garder leurs économies pour d'autres types de travaux. Le portage politique n'est pas non plus toujours évident. En outre, la réglementation a longtemps été incomplète. En effet, jusqu'à la loi Climat et résilience qui permet de relever le taux maximal de la pénalité à 400 % du montant de la redevance, au lieu de 100 % auparavant, le Spanc disposait de peu de moyens pour inciter ou obliger les usagers à réaliser des travaux de réhabilitation. Du coup, on se questionnait sur le sens de notre mission.

L'avantage de notre service est que nous sommes nombreux, et à force de discuter ensemble, l'idée de Bennédicte est née. Avant d'en parler aux élus, nous avons d'abord souhaité savoir ce qu'en pensaient les principaux intéressés en les interrogeant lors de nos visites. La conclusion était claire, les usagers ne connaissaient pas le Spanc et leur principal besoin était d'avoir des conseils et une vision claire de ce service. Connaitre les besoins des usagers a permis d'adapter nos outils : Bennédicte était née.

SIVOM DU LOUHANNAIS

Bennédicte a reçu le prix « Coup de cœur » du grand public parmi les 145 projets retenus par idealCO.

Florence Therrat :

Depuis deux ans, notre benne itinérante part à la rencontre des citoyens dans les villages, sur les marchés ou dans les écoles, collèges et lycées, pour répondre à toutes les questions sur l'eau, l'assainissement et les déchets, de la façon la plus ludique possible, au travers de jeux, de maquettes ou d'expériences scientifiques. Pour expliquer le fonctionnement d'un ANC, nous avons créé une étagère spécifique qui expose les différents matériaux utilisés dans l'ANC : sable, gravier, zéolithe, fragments de coco, plastiques, etc. Elle sert aussi pour réaliser différentes expériences scientifiques, par exemple pour démontrer l'intérêt d'une ventilation primaire ou du sanglage d'une cuve, ou pour expliquer la différence de vitesse de filtration entre un filtre à sable et un épandage dans de la terre argileuse. Lorsque Bennédicte n'est pas de sortie, l'étagère est installée dans le bureau du Spanc pour que les agents puissent s'en servir lorsqu'ils reçoivent des usagers.

Nous avons déjà rencontré plus de 2 000 personnes au fil de nos différents itinéraires. Certaines nous reconnaissent, les enfants surtout. Avec Bennédicte, l'objectif est d'humaniser encore plus notre service pour changer les rapports entre les citoyens et le Spanc. Nos animations nous offrent aussi

› Porteuse d'eau

La première expérience est parfois décisive dans une carrière professionnelle, surtout lorsqu'on n'y trouve pas sa place. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur à l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers, Florence Therrat intègre en 2011 une société de vente de microstations pour l'ANC, basée à Cluny (Saône-et-Loire). Nommée ingénieur recherche et développement, son travail consistait surtout à faire le lien entre les techniciens du service après-vente et les clients, en cas de problèmes rencontrés sur les produits. Lorsque la société est rachetée en 2014, le nouveau dirigeant lui propose un poste d'ingénieur commercial qu'elle refuse.

Florence Therrat a envie de voir autre chose et surtout du terrain. Une opportunité de rejoindre le service public se présente alors dans la région, avec une offre de poste au Spanc du Sivom du Louhannais. Lors de l'entretien, elle doit à plusieurs reprises justifier son choix de rejoindre le Spanc malgré ses diplômes. Pour elle, c'était une évidence : ce poste lui permettrait de compléter ses compétences techniques auprès des artisans professionnels et de travailler l'aspect relationnel en étant en contact direct avec les usagers.

Six ans plus tard, une nouvelle opportunité se présente après le départ de la responsable du service de la communication. Sous l'impulsion de ses collègues du Spanc, elle intègre ce nouveau poste, un jour avant le début du confinement. À l'époque, le programme de communication était exclusivement réservé à la compétence déchets. L'arrivée de Florence Therrat est donc pour le Spanc une véritable opportunité. En quelques mois, elle réussit à intégrer l'ANC dans la famille des déchets comme les autres. Bennédicte lui doit beaucoup. Aujourd'hui, elle continue d'en faire la promotion, même si elle a récemment choisi de se mettre en disponibilité pour se consacrer un peu plus à sa famille et développer son nouveau projet professionnel. Elle réalise d'ailleurs déjà en parallèle des formations pour le CNFPT sur l'ANC et d'autres thématiques.

SIVOM DU LOUHANNAIS

l'occasion de remettre en question notre travail en demandant aux usagers ce qu'ils pensent de notre mission. D'une certaine façon, Bennédicte sert de lieu de participation citoyenne autour de l'ANC !

En décembre 2023, c'est la consécration : votre projet est lauréat aux Trophées des héros territoriaux organisés par idealCO, qui récompensent les initiatives locales innovantes.

Mickaël Jouhanneaud :

Et quel trophée ! Nous avons reçu le prix « Coup de cœur » du grand public parmi les 145 projets en lice. C'est une vraie récompense pour le Sivom. Tous les agents n'ont pas pu se rendre à Paris pour la remise du prix, mais à notre retour, nous n'avons pas manqué de célébrer l'évènement avec tout le monde.

Quel bilan tirez-vous de Bennédicte ?

Mickaël Jouhanneaud :

Nous avons réellement gagné en visibilité et en reconnaissance auprès des usagers. De plus en plus de particuliers nous appellent lorsqu'ils ont des soucis. Des collectivités nous sollicitent pour intervenir sur leur territoire.

Pour les agents, c'est un atout considérable. Ces évènements permettent de nous exprimer sur la protection et la gestion de la ressource en eau, des sujets qui nous tiennent à cœur mais sur lesquels nous n'avons pas toujours le temps de nous exprimer lors des visites chez les particuliers. Enfin, notre équipe a vraiment gagné en cohésion : aujourd'hui, nous sommes toujours aussi motivés et nous avons déjà plein de nouvelles idées pour la suite.

SIVOM DU LOUHANNAIS

La maquette du cycle de l'eau potable (à droite) montre le cheminement de l'eau depuis la nappe phréatique jusqu'à la maison, puis de la maison jusqu'à la nappe phréatique, en passant par la station de potabilisation, le château d'eau et l'assainissement (collectif ou non collectif). Elle met ainsi en évidence la nécessité de l'assainissement pour protéger la ressource en eau potable.

› L'esprit d'équipe

Après avoir obtenu son BTS Gemeau à Jouy-en-Josas (Yvelines), Mickaël Jouhanneaud décide de quitter la région parisienne pour s'installer loin de la capitale. Il choisit un peu par hasard la Charente, en acceptant un CDD de deux ans comme technicien du Spanc à la communauté de communes de Roumazières-Loubert, devenue aujourd'hui Terres-de-Haute-Charente. C'était il y a treize ans. Comme beaucoup de spanqueurs à l'époque, il apprend seul le métier, ce qui ne le décourage pas pour autant.

Le 1er avril 2013, il rejoint le jeune Spanc du Sivom du Louhannais et découvre alors le travail en équipe. Ici, les agents sont formés en interne par les plus expérimentés. Quelques stages de formation sont parfois autorisés par les élus, à condition qu'ils ne coûtent pas trop cher et qu'ils soient répartis entre les agents.

Quatre ans plus tard, il prend le poste de responsable du Spanc après le départ de sa collègue Stéphanie Gross, et propose alors un véritable plan de carrière pour le service. D'abord, il motive Chantal Jouhanneaud, ancienne maître composteur au Sivom, à rejoindre l'équipe en tant que technico-secrétaire du Spanc. Technicienne de Spanc à mi-temps pour remplacer un congé maternité, elle était déjà formée à l'ANC et apportait ainsi une vraie plus-value au service. Lorsque Florence Therrat devient responsable de la communication, il voit avec elle l'occasion de permettre une montée en puissance de l'image du service. Le résultat sera Bennédicte et la consécration du grand public avec la remise du prix « Coup de cœur » aux Trophées des héros territoriaux. En deux ans, Mickaël Jouhanneaud a réussi à diversifier les missions du Spanc pour que chaque agent ait désormais le temps de s'exprimer et de partager avec le public le sens de son métier.

SIVOM DU LOUHANNAIS

Votre projet est inspirant. Mais peut-il être facilement reproduit par d'autres Spanc ?

Mickaël Jouhanneaud :

La plupart de nos jeux, ateliers et maquettes sont faits maison, le plus souvent à partir de matériaux de récupération. L'engagement des agents est aussi essentiel car Bennédicte prend du temps, ne serait-ce que pour l'installer et la ranger. Au Sivom, tous les agents ont envie d'y participer. Du coup, nous fonctionnons par roulement pour que chaque agent puisse en profiter sans que cela ne perturbe le planning des visites.

Il est certain qu'un petit Spanc, qui dispose à peine du temps pour faire ses contrôles, ne pourra pas se lancer dans ce type de projet. Ce dont peuvent s'inspirer tous les services, c'est l'idée de sortir de l'étiquette du contrôle régalien en utilisant pendant leurs visites des outils pédagogiques simples, voire ludiques s'il y a des enfants. En soignant d'entrée l'image du service, les rapports sont parfois beaucoup simples.

Et il suffit parfois de pas grand-chose. À la création du Spanc du Louhannais, nos premiers contrôles s'appuyaient uniquement sur la réglementation. Au

SIVOM DU LOUHANNAIS

En haut, de gauche à droite : Spanky, la mascotte dans la main de Florence Therrat, Anton Robin (technicien du Spanc), Mickaël Jouhanneaud, David Mazoyer (maitre composteur), Chantal Jouhanneaud (technico-secrétaire du Spanc) et Camille Huvier (technicienne du Spanc). En bas, de gauche à droite : Mélissa Bonichon (chargée de communication) et Joan Méténier (technicienne du Spanc).

fil des ans, nous avons réservé une part de plus en plus importante aux conseils et aux services auprès de l'usager pour que chacun puisse y gagner. Dès le départ, le Sivom a fait le choix de prendre la compétence d'entretien pour proposer un service de vidange moins cher. Puis nous nous sommes progressivement équipés de nouveaux outils pour soigner l'image du service. Nous disposons désormais d'un nettoyeur à haute pression que nous utilisons lors de nos visites pour montrer à l'usager comment nettoyer son préfiltre lui-même. Cette démonstration est pédagogique, et c'est en même temps l'occasion de nettoyer cet équipement au moins une fois.

La collectivité a aussi accepté d'investir dans une caméra d'inspection, puis deux, afin que chaque véhicule du Spanc soit équipé. Elle sert à inspecter les regards et à contrôler les drains pour vérifier l'état du filtre à sable et la présence éventuelle de racines. Chaque appareil est couplé avec un détecteur, ce qui permet de rechercher des ouvrages lorsque l'usager n'a pas connaissance de son ANC. Et pour la mesure du niveau de boues dans la cuve, nous utilisions au début un bâton ; depuis que le service a investi dans une sonde à boues, les usagers arrêtent de nous regarder comme des sourciers du Moyen Âge.

SIVOM DU LOUHANNAIS

Une animation dans un centre de loisirs, où les enfants devaient aider Mickaël Jouhanneaud, apprenti chimiste, à sauver Bennédicte d'une indigestion de déchets mal triés et d'eau polluée.

Tous ces équipements apportent une véritable plus-value au service et servent aussi à se prémunir des vices cachés. Lors d'un contrôle de vente notamment, nous indiquions parfois que tout allait bien dans le filtre à sable, alors qu'en réalité, il y avait une canalisation affaissée ou les racines d'une haie en train de détruire le filtre. Désormais dans nos rapports, grâce à la visite par caméra, nous pouvons signaler ces défauts.

Vous pouvez aussi compter sur Spanky ?

Florence Therrat :

En effet, Spanky est notre mascotte en forme de goutte d'eau. Depuis 2022, elle sert de logo au Spanc, imprimée sur nos deux véhicules et brodée sur nos tenues de travail. La livraison de nos nouveaux vêtements a fait l'objet d'une brève dans la rubrique Actualité du site internet du Sivom. Chaque actualité du Spanc est illustrée par des photos des agents pour que leur visage devienne familier aux usagers.

Votre équipe semble très investie. La Spanc a-t-il souffert d'un turn-over des agents ?

Mickaël Jouhanneaud :

Non, pas d'un turn-over, mais à la longue, chaque spanqueur a fini par ressentir une perte de sens et un manque de reconnaissance, d'où l'envie de faire évoluer le service et nos missions. Il y a eu des changements de poste entre les services, mais la majorité des agents du Sivom sont présents depuis de nombreuses années. Dans l'équipe du Spanc, les dernières arrivées sont Joan Méténier et Camille Huvier. Pour Joan, il s'agit d'une reconversion. En tant qu'ancienne infirmière, elle avait déjà l'habitude de gérer les situations difficiles avec les usagers. Pour Camille, il s'agit de son premier emploi après son master en environnement. Aujourd'hui, nous formons essentiellement nos agents en interne. C'est l'avantage d'être une grande équipe avec plusieurs agents expérimentés.

Personnellement, j'ai dû apprendre le métier seul sur le terrain. À l'époque, je pouvais cependant compter sur la chargée de mission ANC du département lorsque j'avais des doutes ou des questions. Mais depuis son départ, son poste est resté vacant. Le Sivom adhère aussi à l'Ascomade qui traite en partie de l'ANC, ce qui permet de nous tenir à jour des évolutions réglementaires. Et nous sommes abonnés à *Spanc Info* depuis son premier numéro, pour suivre l'actualité de notre métier.

SIVOM DU LOUHANNAIS

À l'Eau-pen bar, les usagers font une dégustation d'eaux à l'aveugle pour tenter de retrouver l'eau du robinet parmi plusieurs eaux minérales.

Avez-vous mis en place des pénalités ?

Mickaël Jouhanneaud :

Dans notre règlement de service, nous avons mis en place une sanction pour refus de contrôle, qui correspond à une majoration de 100 % de la redevance de contrôle, soit 300 €. En outre, depuis deux ans, nous avons intégré une nouvelle pénalité de 1 500 € pour absence de travaux après la vente d'une maison. Bien sûr, elle ne s'applique pas immédiatement : on commence d'abord par une lettre d'information, puis par une lettre de rappel avant la mise en demeure. Depuis deux ans, nous ne sommes pas encore arrivés au dernier niveau. Mais on peut déjà dire que cette initiative semble porter ses fruits. Entre 2022 et 2023, le nombre de contrôles de chantier a doublé, il semble donc que les usagers aient pris au sérieux nos lettres d'avertissement.

Le spanqueur devrait-il élargir ses compétences ?

Florence Therrat :

Il a toute légitimité pour réaliser des missions de conseil ou de contrôle en matière de gestion de l'eau à la parcelle. D'ailleurs, lors de nos visites, nous discutons souvent d'eau pluviale avec les usagers. Le Spanc est l'un des rares services publics qui a le privilège de pouvoir entrer sur la parcelle de l'usager. Aujourd'hui, même le relevé des compteurs d'eau se fait à distance. Un service public doit s'apparenter à un service rendu, et non à une simple facture ou redevance à payer que l'usager reçoit dans son courrier.

Mickaël Jouhanneaud :

Avec Bennédicte, c'est l'ensemble de la gestion de l'eau à l'échelle du particulier qui est mise en avant. Le Spanc contrôle l'ANC pour protéger la ressource en eau. Or l'usager dispose de plusieurs moyens pour y contribuer : réduire sa consommation d'eau, réutiliser l'eau de pluie, éviter de rejeter dans l'eau des produits polluants et, bien sûr, avoir une installation d'ANC conforme. C'est tout cela, la mission du Spanc.

Propos recueillis par Sophie Besrest

PUBLI-INFOS

La Qualité d'un produit, ça se travaille !

Tout produit d'assainissement non collectif commercialisé en France possède un agrément. Il définit des normes de performance environnementales et techniques précises qui posent un socle de base quant à la qualité d'un produit. Au-delà de cet agrément, sur quels éléments peut-on se reposer pour déterminer si un produit est de qualité ou non ?

Tout fabricant se targue de vendre des produits ou de délivrer des services dits « de qualité ». Mais comment définit-on la qualité ? Est-ce une notion objectivable ou une vision d'entreprise ? Doit-elle se limiter au produit ou dépasser celui-ci ?

Une vision de la qualité

Quand Robert Eloy lance la société eloy en 1965, il est loin de se douter de ce que deviendrait sa société 60 ans plus tard. Aujourd'hui à la tête du pôle eau de l'entreprise, Olivier Eloy érige la notion de qualité en tant que vision pour eloy. "Pour moi, la qualité de nos produits représente tout le trajet réalisé par mon grand-père et mon père avant moi. C'est une fierté tout d'abord, mais c'est aussi devenu une valeur. Aujourd'hui, notre mantra est : l'envie de bien faire pour tous. C'est-à-dire porter haut la qualité de nos produits, mais aussi de nos services, de nos relations, de nos échanges, ... "explique Olivier Eloy, administrateur général d'eloy.

Objectiver la qualité

La satisfaction première de nos partenaires et de nos clients est de posséder un produit de qualité. Oui, mais qu'est-ce qu'un produit de qualité ? Dans la définition, c'est un produit fiable et durable qui répond aux besoins pour lesquels il a été conçu. Pourtant, entre la perception et les faits, il faut pouvoir objectiver cette notion.

Pour ce faire, nous avons choisi de nous baser, entre autres, sur le coût sous garantie d'un produit. Ce coût englobe tous les frais nécessaires pour remettre un produit en conformité pendant sa période de garantie. Pour tout fabricant de produit industrialisé, atteindre un coût sous garantie de zéro est illusoire. Tendre vers ce zéro est cependant notre seul objectif. C'est pour cela que nous mettons en place une gestion de la Qualité standardisée et rigoureuse qui fait appel à l'ensemble des équipes et départements.

"En tant que service Qualité, nous avons une grande responsabilité. Au-delà de nos procédures, de nos contrôles, de nos actions, nous tentons également d'insuffler motivation et excellence dans chaque équipe chez eloy. La Qualité est un facteur de motivation pour les équipes, elle donne énormément de sens à tout le monde", déclare Manuel Parrado, manager Qualité.

Une cuve waterfix® validée après un contrôle poussé

Faire évoluer la Qualité en même temps que l'entreprise

En 60 ans, eloy a fortement évolué, passant d'une société familiale de terrassement en un acteur majeur dans sa région et à l'international. La notion de Qualité a donc évolué avec elle. Aujourd'hui, chaque produit est évalué en fonction du schéma de contrôle de sa typologie (micro-station, filtre-compact, eau pluviale...). Ces schémas de contrôle définissent la méthode et les éléments à contrôler ainsi que les mesures préventives ou correctives à mettre en œuvre en cas de détection de non-conformité.

Ils sont créés grâce aux éléments transmis par l'ingénieur produit, mais surtout par le retour précieux du département après-vente. "Nos Opérateurs certifiés entretiennent actuellement plus de 24000 produits. Nous pouvons donc compiler l'ensemble des données contenues dans les rapports d'entretien. Grâce à celles-ci, nos schémas de contrôles Qualité répondent tant aux exigences techniques qu'aux remontées de terrain" explique Manuel P.

Le SQE : standard de qualité eloy

Outre les schémas de contrôle, eloy a créé un référentiel qui définit les critères de Qualité indispensables pour la sortie d'usine de l'un de nos produits : le SQE. "Le Standard de Qualité Eloy est intimement lié à nos objectifs stratégiques et met particulièrement l'accent sur notre objectif zéro accident pour l'homme et pour l'environnement. Nous travaillons avec des matières vivantes qui sont tributaires d'éléments extérieurs comme la météo par exemple, il est donc important de tracer une ligne entre des défauts qui sont acceptables, réparables ou excluants pour éviter tout risque d'accident lors de la manutention ou la pose, mais aussi tout problème qui pourrait avoir comme conséquence une pollution quelconque" précise Manuel P.

Il est impossible de laisser son impression personnelle dicter les actions à entreprendre face à un défaut éventuel. " Nos multiples études* sur le béton nous permettent d'objectiver l'impact d'une fissure sur l'intégrité structurelle d'une enveloppe produit. Nous avons développé nos propres outils de contrôle qui permettent de passer au crible chaque produit, d'éliminer tout doute et d'entreprendre les actions correctives s'il y a lieu.", témoigne Nicolas Hausoul, ingénieur stabilité.

La Qualité mesurée sur l'ensemble du processus de fabrication

Notre contrôle qualité démarre dès le choix des fournisseurs. Toutes les matières premières sont contrôlées régulièrement selon un cahier des charges strict. Quotidiennement, notre laboratoire interne réalise des tests sur l'ensemble de nos matières et médias pour s'assurer de leur qualité, résistance et performances.

** Nous caractérisons et vérifions la résistance de notre béton fibré suivant la norme EN14651:2005 intitulée "Méthode d'essai du béton de fibres métalliques - Mesurage de la résistance à la traction par flexion" ainsi que la Note d'Information Technique 247 du CSTC intitulée "Conception et exécution des ouvrages étanches en béton" de novembre 2012*

Après leur assemblage, chaque produit est inspecté visuellement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur par un contrôleur habilité et certifié. "Nous vérifions 100% de nos produits. Bien-sûr, un contrôle visuel n'est pas suffisant, c'est pourquoi nous mettons en place des contrôles poussés réalisés par nos techniciens qualité" poursuit Manuel. Ces contrôles permettent de s'assurer de la qualité des inspections visuelles et de remonter des informations précieuses pour optimiser la production.

"Lors de ces contrôles, nous réalisons des tests de dépression ou encore de remplissage en eau. Cela nous permet notamment de vérifier la résistance structurelle du produit ainsi que son étanchéité" précise Axel Gros, responsable des techniciens Qualité.

Banc de mise en dépression des cuves

Des investissements à la hauteur des défis...

L'objectif est de contrôler un maximum de produit et de fournir une analyse la plus exhaustive et la plus pertinente possible. "Notre modèle de contrôle évolue en permanence en fonction des interactions du département Qualité avec les différentes composantes d'eloy. Qui dit évolution, dit besoins croissants et donc investissements" assure Manuel P.

Le hall Qualité est en pleine mutation. Une plateforme surélevée vient d'être installée pour permettre un contrôle en toute sécurité et en totale ergonomie avec nos produits. "Cette plateforme est idéale pour contrôler plusieurs produits à la fois. Les techniciens Qualité travaillent dans un environnement pensé en fonction des schémas de contrôle et des gestes que nous devons poser quotidiennement afin de s'assurer de la parfaite qualité des produits" précise Axel G.

Une marque eloy de Qualité

La Qualité de nos produits est indispensable, la Qualité de l'entreprise aussi. "La démarche Qualité est appliqué à l'ensemble des processus de l'entreprise. Innovation, recherche et développement, administration des ventes..., nous nous remettons constamment en question pour continuer à nous dépasser" poursuit Manuel P.

Notre volonté est "d'enchanter" nos partenaires et clients. Il ne suffit pas de vendre un produit, nous devons être présents à chaque étape de son fonctionnement. Une solution d'assainissement non collectif a un impact sur la vie des propriétaires et sur l'environnement. Avoir une offre de support et de services intégrée à la hauteur de nos exigences qualité est donc naturel pour assurer durabilité et performances à nos solutions." explique Pierre Bemelmans, Directeur vente et marketing.

Un changement dans les mentalités

"Un responsable Qualité chez eloy a beaucoup de chance, car la volonté de bien faire son travail et d'améliorer le produit a toujours été dans l'ADN eloy" déclare Manuel. Un département Qualité est souvent perçu comme un gendarme qui contrôle le travail de toutes et tous. "Ce n'est absolument pas le cas chez eloy, nous sommes vraiment considérés comme un département de support et nos interventions sont toujours prises avec bienveillance. On peut clairement voir l'évolution des opérateurs dans la pratique de leur métier" intervient Axel G.

Cette structuration a surtout permis de parler avec un langage commun et d'installer des réflexes chez chacun·e. "Ce nouveau cadre a naturellement amené une plus-value, car les résultats concrets obtenus amènent beaucoup de satisfaction et donc l'envie de s'investir" déclare Manuel P.

Une Qualité certifiée

En introduction, nous avons évoqué les agréments, socle minimal obligatoire de qualité d'un produit pour autoriser sa commercialisation. Eloy s'investit également dans des certifications volontaires comme le DTA, la Liste Verte ou encore les labels QB (France) et BENOR (Belgique).

"Il ne se passe pas 8 semaines chez eloy sans qu'un audit externe ne soit réalisé dans notre usine" rapporte Manuel P. La certification QB impose un audit annuel tandis que le BENOR requiert un contrôle trimestriel et un contrôle annuel global. Les approches de ces deux certifications sont différentes, mais elles sont surtout complémentaires.

Le BENOR va se focaliser essentiellement sur notre recette béton et sur le process épuratoire de la micro-station oxyfix® quand le QB va s'attacher aux schémas de contrôle que nous avons définis dans le DTA. Les experts QB vont vérifier par exemple le système de répartition aquacan® du filtre compact x-perco® ou encore réaliser des essais de levage.

"Après autant d'années sous certification, nous avons établi une relation de confiance en toute transparence avec nos auditeurs. Nous avons la volonté de nous améliorer avec eux et grâce à eux. Le but de ces certifications n'est pas d'obtenir un papier. C'est un moment de prise de hauteur pour faire évoluer nos pratiques et nos méthodes de contrôle internes" commente Manuel P.

Certification QB d'une micro-station oxyfix®

La Qualité et l'amélioration continue

"Historiquement et encore aujourd'hui, notre coût sous garantie a toujours été extrêmement bas et surtout stable malgré la forte augmentation du nombre de solutions produites" explique Manuel P. Pourtant, malgré ces excellents résultats, notre volonté reste la même : progresser. "Nous voulons cultiver la relation avec nos partenaires, nos auditeurs, nos clients et les prescripteurs. Elle est porteuse de sens et nous permet de concevoir des produits et des services qui répondent à leurs besoins et exigences ainsi qu'aux défis environnementaux qui nous attendent. Finalement, cette relation, c'est notre plus grande qualité." conclut Olivier Eloy.

AIDES POUR L'ANC

Et si on parlait argent ?

Année après année, les aides publiques à l'ANC se réduisent comme peau de chagrin, alors que l'inflation a fait exploser les devis pour les installations neuves ou réhabilitées. Certains Spanc envisagent de prendre le relais. Nous faisons ici le point sur les aides encore proposées.

SB

DEPUIS LA LOI CLIMAT et résilience, des pénalités jusqu'à 400 % du montant de la redevance peuvent être appliquées à l'usager en cas d'absence de travaux ou de refus de contrôle. Cette réévaluation du taux, destinée à accélérer la rénovation du parc, était attendue par les Spanc. Longtemps réticents, les élus s'y résolvent, surtout depuis que les services ne touchent plus d'aides au fonctionnement de la part des agences de l'eau. Pour les ménages à faibles revenus, une pénalité pour imposer des travaux de plusieurs milliers d'euros risque cependant d'être compliquée à appliquer. Les élus, conscients de ces cas particuliers, espèrent pouvoir trouver une solution. Mais laquelle ?

Car en matière d'aides financières, l'ANC est plutôt mal loti. *« Pour les particuliers, les politiques publiques octroient des aides pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais rien en ce qui concerne la protection de la ressource en eau,* regrette Michel Mireux, responsable du pôle environnement et technicien ANC à la communauté de communes des Loges (Loiret). *Il n'existe pas non plus de crédit d'impôt pour l'ANC, alors que ce serait pourtant simple à mettre en place. »*

Le portail interministériel de l'ANC propose une liste d'aides financières : aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ; taux réduit de TVA (10 %) ; prêt de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou d'une caisse de retraite ; éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) ; aides des agences de l'eau. Mais elle mériterait une mise à jour (voir encadré page 22). *« L'Anah ne propose plus d'aides depuis que les agences de l'eau ont revu leur politique en matière d'ANC »,* signale Alain Chosson, coordinateur du réseau national ANC à l'association de consommateurs CLCV. *« En vingt ans, je n'ai pas eu connaissance d'un seul particulier qui ait bénéficié des aides de l'Anah, de la CAF ou de sa caisse de retraite,* témoigne Michel Mireux. *Ces aides sont soumises à conditions, et les démarches administratives pour en bénéficier sont souvent extrêmement lourdes. »*

L'éco-PTZ est plus facilement accessible pour les particuliers, à condition que les dispositifs ne consomment pas d'énergie, ce qui exclut les microstations et les postes de relevage (voir en page 44). *« Ce dispositif fonctionne bien, sauf que l'on n'en parle pas assez »,* regrette Michel Mireux. Pour y souscrire, le particulier doit remplir une feuille avec ses coordonnées, joindre le devis signé de l'entreprise, ainsi qu'un courrier du Spanc confirmant qu'il y a bien eu une demande et que le projet est conforme à la réglementation. La démarche est plutôt simple, à condition toutefois que l'usager soit à l'aise avec Internet pour faire sa demande en ligne. *« Au début, certains conseillers financiers tiquaient sur les dossiers car ils pensaient que le prêt était soumis à condition de ressources, ce qui n'est pas le cas »,* rappelle le responsable.

LES AIDES DES AGENCES DE L'EAU

En 2007, les agences de l'eau inscrivaient pour la première fois une politique d'aides pour l'ANC dans le cadre de leur 9e programme d'intervention (2007-2012). Et il était temps. L'assainissement collectif monopolise plus de 90 % des financements pour les eaux usées, alors que l'ANC dessert 18 % de la population. *« Certes les usagers de l'ANC ne sont pas soumis à la redevance d'assainissement, mais les usagers en général apportent la plus grande part des financements des agences de l'eau »,* rappelle Gérard Allard, vice-président de l'UFC-Que choisir de Nantes.

Depuis le lancement de ces aides, la part de subventions octroyée à l'ANC n'aura jamais atteint 5 % des budgets des agences de l'eau, excepté Loire-Bretagne (5,7 %) et Rhin-Meuse (5 %) dans leurs meilleures années. En plus, le bilan est plutôt médiocre. Dans le cadre du 9e programme, seulement 45 000 dispositifs ont été subventionnés en six ans, alors qu'ils auraient pu être beaucoup plus nombreux. Les collectivités territoriales ont sans doute hésité à déposer leurs dossiers dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage publique, par peur de demander une contribution importante à leurs administrés sans pouvoir s'appuyer sur des critères incontestables et surtout invariables. Pour les demandes en maîtrise d'ouvrage privée, ce serait plutôt dû au montant des devis et au manque de motivation des propriétaires, malgré les efforts de sensibilisation et d'accompagnement des spanqueurs.

Au cours du 10e programme, c'est le même scénario, malgré l'effort des agences qui doublaient leurs aides pour l'ANC. *« Au début, une partie des contrôles étaient financés par l'agence de l'eau, et les usagers pouvaient même bénéficier d'une aide pour l'étude de leur projet en plus des travaux de réhabilitation de leur dispositif,* se souvient Michel Mireux. *L'avantage de ma collectivité est que nous connaissions déjà bien le parc d'ANC de notre territoire. Mais heureusement que le Spanc était là pour aider les usagers à monter leur dossier, car administrativement, c'était assez lourd. »*

« Lorsque je travaillais pour le département du Jura, entre 1999 et 2011, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse proposait des aides pour la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique, auxquelles s'ajoutaient des aides départementales, se souvient Anthony Borel, dirigeant d'AB ConsultANCe. *C'était vraiment intéressant financièrement pour l'usager. Nous avons accompagné quelques collectivités dans la conduite de travaux en maîtrise d'ouvrage publique, mais il y avait un décalage. Les Spanc étaient en train de se créer, et au département, nous n'étions que trois techniciens pour 544 communes. »*

Ce sont de belles occasions manquées. Car depuis la fin du 10e programme en 2018, les aides pour l'ANC se sont réduites comme peau de chagrin. Durant le 11e programme (2019-2024), le total des aides en faveur de l'ANC n'atteindra pas 100 M€, alors qu'il avait frôlé les 500 M€ lors du 10e programme et approché les 300 M€ lors du 9e. En outre, le 11e programme a accentué les disparités entre les bassins. Les agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée et Corse n'accordent plus aucune aide pour l'ANC depuis le 1er janvier 2019. Adour-Garonne et Loire-Bretagne avaient prévu un arrêt en douceur en maintenant leurs aides uniquement durant les trois premières années. Seules Artois-Picardie et Seine-Normandie poursuivent leur politique d'aides jusqu'en 2024. *« Certains usagers ont été très en colère à l'époque,* se souvient Alain Chosson. *Le Spanc leur avait annoncé qu'ils pouvaient bénéficier de subventions pour refaire leur installation, et du jour au lendemain, ils apprenaient que c'était fini. »*

Fin 2024, le bilan des aides versées par les agences de l'eau durant dix-huit ans devrait être plutôt médiocre : la proportion d'ANC réhabilités avec ces aides ne devrait pas dépasser 5 % par rapport au nombre total d'ANC en métropole. Entre 2007 et

2024, les agences auront versé à peu près 37 Md€ d'aides au titre de toutes leurs missions, mais seulement 880 M€ pour l'ANC, soit 2,4 % de ce total.

QU'ATTENDRE DU 12E PROGRAMME ?

Pour le futur programme, il est peu probable que l'ANC trouve une place. Le Plan eau va orienter la politique d'aides des agences de l'eau dans les années à venir, pour répondre aux enjeux de la transition agricole et des captages prioritaires, et du dérèglement climatique pour accompagner les collectivités impactées par le manque d'eau potable. Cette politique coûtera cher, et une réévaluation des montants des redevances sur la facture d'eau est à prévoir.

Pour les associations de consommateurs, la reprise des aides pour l'ANC dans le cadre du 12e programme est pourtant indispensable. Des élus se mobilisent activement, à l'instar des douze collectivités situées au nord-est de Paris qui ont envoyé un courrier commun à l'agence de l'eau Seine-Normandie (voir *Spanc Info* n° 66).

Qu'en pensent les principales concernées ? *« Le sujet est sur la table »*, assurent les agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerrané et Corse, sans fournir plus de précisions. *« Les agences de l'eau sont très attendues pour la mise en œuvre du Plan eau, mais aussi sur l'atteinte du bon état des masses d'eau dont l'échéance arrive en cours de programme,* répond Bernadette Doret, directrice des politiques d'intervention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. *L'ANC n'a pas de lien direct avec ces objectifs-là, car il n'a pas d'impact sur le bon état des masses d'eau. Dans nos instances, nous allons faire des propositions en fonction de nos marges de manœuvre pour pouvoir intervenir sur des enjeux jugés moins prioritaires par nos tutelles. Il est encore trop tôt pour dire si l'ANC sera concerné. »*

« En Artois-Picardie, 95 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, souligne Pierre Branger, directeur des interventions à l'agence de l'eau. *Or plusieurs études sur la protection des captages ont mis en avant la pression de l'ANC sur la qualité de la ressource. Pour maintenir nos aides jusqu'en 2024 sans froisser nos ministères de tutelle, nous avions revu à la baisse le nombre d'ANC éligibles en subventionnant uniquement les opérations de réhabilitation dans le cadre de maîtrise d'ouvrage publique situées dans des zones sensibles (ZRS et ZEE). Pour le 12e programme, nous pourrions poursuivre dans la même voie. »*

Entre 2019 et 2024, le directeur déplore toutefois le manque d'engagement des collectivités : *« Lors de notre 11e programme, nous avons restreint nos aides uniquement aux opérations sous maîtrise d'ouvrage publique. Seuls cinq EPCI se sont lancés dans la démarche, ce qui devrait représenter d'ici la fin de l'année environ 300 installations réhabilitées, alors que l'agence de l'eau avait misé sur la réhabilitation d'environ 2 250 ANC. »* Si le maintien de ces aides pour l'ANC est confirmé lors de l'adoption du 12e programme en octobre prochain, Artois-Picardie prévoit déjà de revenir aux conditions qu'elle appliquait pour le 10e programme, en subventionnant les travaux en maîtrise d'ouvrage publique et privée.

Enfin, pour Adour-Garonne, si les aides pour l'ANC sont conservées, elles ne seront intégrées que dans le cadre de contrats de progrès territoriaux, sur la base d'un diagnostic démontrant que l'ANC est une alternative au collectif pour des raisons sanitaires et environnementales. *« Elles pourraient aussi être intégrées dans des contrats d'agglomération pour subventionner des travaux de réhabilitation étalés sur plusieurs années »*, ajoute Bernard Jayet, chef de service à la direction des interventions et de l'expertise Eau et milieux.

Sophie Besrest

Retrouvez l'actualité juridique et politique de l'eau sur

Journeau.info

Le fil d'info des acteurs de l'eau

Le Spanc peut-il aider financièrement l'usager à réhabiliter son ANC ?

Les collectivités qui exercent la compétence d'ANC peuvent aider les usagers à partir de fonds issus d'autres compétences.

AVEC LA MAJORATION des pénalités à 400 % et le reliquat des redevances, le Spanc ne pourrait-il pas constituer un fonds qui servirait à réhabiliter le parc d'ANC ? L'idée peut paraître alléchante, mais elle est discutable en droit. *« Le Spanc est un service public industriel et commercial (Spic), il n'est pas censé dégager d'excédents financiers,* expliquait Yann Landot, avocat chez Landot et associés, lors d'un format court organisé par idealCO. *En créant ce fonds, cela sous-entend aussi que le service fait porter le coût de la réhabilitation à d'autres usagers qui n'ont rien demandé. Quant à mobiliser uniquement des pénalités, en l'absence de texte, je ne conseillerai pas aux services de se lancer dans cette démarche. »*

Mais rien n'empêche une collectivité qui exerce la compétence d'ANC de trouver des financements à partir de ses autres compétences. *« Pour l'amélioration*

SB

Une suggestion : l'ANC regroupé pourrait être privilégié dans les hameaux, les nouveaux lotissements ou les villages-rues, et financé au même titre que le collectif.

de l'habitat ou au titre des compétences environnementales », propose Yann Landot. Dans ce cas, le Spanc peut jouer le rôle d'instructeur à partir de fonds alimentés par une des autres compétences de la collectivité. *« Le temps passé pour l'instruction par l'agent du Spanc correspondrait à une mission de soutien auprès d'un autre service de la collectivité, à condition que ce soit stipulé dans sa fiche de poste »*, suggère l'avocat, tout en reconnaissant que cette formulation peut poser des problèmes par rapport au cadre d'emploi.

Il propose pourtant d'aller plus loin dans le formalisme : *« Une prise en charge du Spanc dans le budget général est interdite. En revanche, si c'est le Spanc qui rend un service à une autre compétence, il s'agit d'un autre flux financier, à condition de justifier que ces versements sont conformes à la limitation posée par l'article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales et qu'il ne s'agit donc pas d'une subvention déguisée pour équilibrer le service. »*

Une autre solution avait été proposée par le Spanc 2.0 de la communauté de communes Bresse Haute Seille (Jura), mais elle n'a jamais abouti faute de personnel. Pourtant, tout était prêt. La collectivité avait validé le projet : octroyer un prêt à taux zéro avec le choix entre trois échéanciers, trois ans, cinq ans ou dix ans, à tout administré qui souhaitait se lancer dans la réhabilitation de son ANC. *« La collectivité jouait le rôle d'organisme prêteur,* explique Anthony Borel, alors directeur du pôle aménagement du territoire et infrastructures. *Il ne s'agissait pas d'une aide mais uniquement d'une facilité de paiement. Ce prêt aurait été signé sous la forme d'une convention, des critères sociaux et environnementaux pouvaient aussi être pris en compte. »*

Les élus avaient demandé au Spanc de réaliser tous les premiers contrôles avant de proposer cette solution aux usagers. Le Covid-19 et les problèmes de recrutement des agents dans le service ont alors retardé le projet, et depuis il est resté au point mort. *« En 2019, les taux d'emprunt étaient très bas et c'était vraiment intéressant. En 2024, ce n'est plus la même chose : lorsque j'interviens auprès des collectivités, je préfère pour le moment ne pas en parler »*, reconnaît Anthony Borel, aujourd'hui dirigeant d'AB ConsultANCe.

Les associations de consommateurs ont elles aussi réfléchi au sujet. *« La solution de l'ANC regroupé, pour les hameaux, les nouveaux lotissements ou les villages-rues, est trop souvent ignorée, pourtant elle est la plus appropriée et offre une bonne alternative au tout-individuel »*, défend Alain Chosson, coordinateur du réseau national ANC à la CLCV. Pour de tels projets, l'association de consommateurs propose que ces investissements soient financés au même titre que l'assainissement collectif, avec la possibilité pour le Spanc d'assurer la maîtrise publique de l'ouvrage. ■

LES AIDES FINANCIÈRES POUR L'ANC

Organismes et outils financiers	*Descriptif*
Agences de l'eau	En cours d'adoption : 12e programme (2025-2030)
Aides départementales	Se renseigner auprès de son département, sachant cependant que ces aides sont proposées aux particuliers le plus souvent dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitatison et non de manière individuelle.
Taux réduit de TVA	Les travaux d'installation et de mise aux normes, ainsi que les travaux d'entretien (vidange) sont éligibles à un taux réduit de TVA de 10 % au lieu de 20 %, à condition que les locaux d'habitation soient achevés depuis plus de deux ans (BOI-ANNX-000209). Pour bénéficier de ce taux, le particulier doit remplir un formulaire (Cerfa n° 13947*05) et le renvoyer à son maître d'œuvre avant le début des travaux. En outre, la TVA au taux réduit est désormais applicable, *« aux travaux de vidange d'une fosse septique »* réalisés en urgence, quelle que soit l'ancienneté de l'habitation (BOI-ANNX-000211).
Prêt de la Caisse d'allocation familiale (CAF)	Le prêt pour l'amélioration de l'habitat (PAH) n'est pas soumis à conditions de ressources, mais le demandeur, locataire ou propriétaire en résidence principal, doit posséder un numéro d'allocataire et avoir au moins un enfant à charge. Le montant de l'aide est accordé sous forme de prêt (avec intérêt à 1 %) et ne peut excéder 80 % du coût des travaux dans la limite de 1 067,14 €, la durée de remboursement ne peut dépasser 36 mois. Les allocataires bénéficiant de prestations sociales (ALS, APL, AAH, RSA ou prime d'activité) n'ont pas droit à ce prêt.
Prêt d'une caisse de retraite	Depuis le 1er janvier 2024, les aides à l'adaptation du logement versées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) sont remplacées par MaPrimeAdapt ou par le crédit d'impôt pour les travaux d'équipement pour personne en situation de handicap ou âgée en perte d'autonomie. Elles ne concernent donc plus l'ANC. Certaines caisses de retraite peuvent néanmoins proposer des aides à l'adaptation du logement. Le site Service-public.fr invite les particuliers à se renseigner directement auprès de leur caisse de retraite (Cnav, Carsat, CGSS ou CSS).
Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)	Prêt sans intérêt pour des travaux de réhabilitation de systèmes d'ANC par des dispositifs ne consommant pas d'énergie et respectant certains critères techniques. Le montant de l'éco-PTZ s'élève à 10 000 € maximum avec une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 15 ans. Ce prêt concerne des travaux réalisés dans une résidence principale construite depuis plus de deux ans. Il est attribué sans condition de ressources au propriétaire occupant ou bailleur.

ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Un poste dans la cave relève-t-il du Spanc ou du plombier ?

Un poste de relevage installé dans le bâtiment est à la limite entre le réseau intérieur et l'installation d'ANC. Mais même quand il n'est pas contrôlé par le Spanc, il doit être installé dans le respect de la norme correspondante, à laquelle se réfère le DTU 64.1.

TOUS LES SPANQUEURS et les professionnels de l'ANC conseillent d'une même voix de tout faire pour se contenter de l'écoulement gravitaire. Mais une pompe de relevage avant l'installation d'assainissement est parfois inévitable, en particulier lorsque le niveau d'évacuation d'un équipement sanitaire se trouve sous le niveau d'entrée du prétraitement, en général une fosse toutes eaux ou une microstation.

Dans l'ANC, les postes de relevage installés à l'intérieur du bâtiment sont rares, et ceux posés hors sol en extérieur, exceptionnels. Contrairement à l'assainissement collectif où ces équipements fleurissent pour relier à l'égout d'anciens sous-sols aménagés en logement. *« Dans les maisons équipées d'un ANC, c'est une solution utilisée à la marge, le plus souvent pour raccorder une machine à laver ou un lavabo, plus rarement un WC. Depuis vingt ans, je n'ai jamais eu l'occasion de contrôler un poste installé dans un sous-sol qui aurait relevé la totalité des effluents du logement »*, constate Michel Mireux, responsable du pôle environnement et technicien ANC à la communauté de communes des Loges (Loiret).

LE CHOIX DU MODÈLE DÉPEND SURTOUT DE LA PLACE DISPONIBLE

Ces postes sont donc conçus pour relever des petits volumes, avec un encombrement réduit. Le choix du modèle dépend surtout de la place disponible pour son installation et des besoins en pompage : débit, diamètre de passage, hauteur manométrique totale. De même, le choix de la roue dépend de la nature des effluents, chargés ou peu chargés. *« Ces équipements peuvent être posés à même le sol, encastrés ou enterrés sous la maison,* détaille Serge Pascault, directeur d'Assisteaux. *Parfois, ils sont fixés sur une dalle de béton ou sanglés, l'essentiel est qu'ils soient installés sur une surface plane pour éviter les vibrations. »*

Les plus petits modèles mesurent environ 40 cm de haut, les plus grands ne dépassent pas le mètre. Contrairement aux postes enterrés dans le jardin, les opérations de maintenance sont plus faciles puisque le technicien n'est pas obligé de se baisser pour accéder à l'équipement et à son contenu. *« Les modèles de notre gamme hors sol ne sont pas équipés de grilles anti-chute car ce n'est nécessaire »,* explique Nathalie Horvais, gestionnaire commerciale chez Hydréal. Parfois, l'agent doit même utiliser un petit escabeau pour accéder à la pompe. *« Mais qu'ils soient enterrés ou hors sol, les opérations d'entretien des postes de relevage sont les mêmes »*, précise Serge Pascault.

DEUX LIGNES DANS LE DTU, RIEN DANS LA RÉGLEMENTATION

Pour leur mise en œuvre, les professionnels peuvent se référer à la norme NF EN 12050 sur les stations de relevage d'effluents pour les bâtiments, et à la notice de pose du fabricant, lorsqu'elle existe. L'arrêté du 7 mars 2012 sur les prescriptions omet de mentionner les postes de relevage, qu'ils soient enterrés, hors sol ou à l'intérieur du bâtiment. La norme NF DTU 64.1 leur consacre juste deux lignes : *« Si (le poste de relevage) est installé à l'intérieur du bâtiment, le réservoir de collecte doit être posé en respectant les dispositions de la norme NF EN 12056-4 »,* c'est-à-dire la partie de la norme dédiée aux réseaux d'évacuation gravitaire à l'intérieur des bâtiments qui décrit la conception, le fonctionnement et les règles d'entretien de ces équipements.

« Cette norme autorise la pose de postes pour le relevage d'effluents contenant des matières fécales, confirme Manon Jeanne, chef de marché stations France chez SFA. *Mais les réservoirs qui collectent les effluents de cette catégorie doivent uniquement être posés : il est interdit de les intégrer à la structure du bâtiment. »* La norme indique aussi que les locaux où sont installés ces postes de relevage doivent être assez grands pour permettre l'entretien, avec une

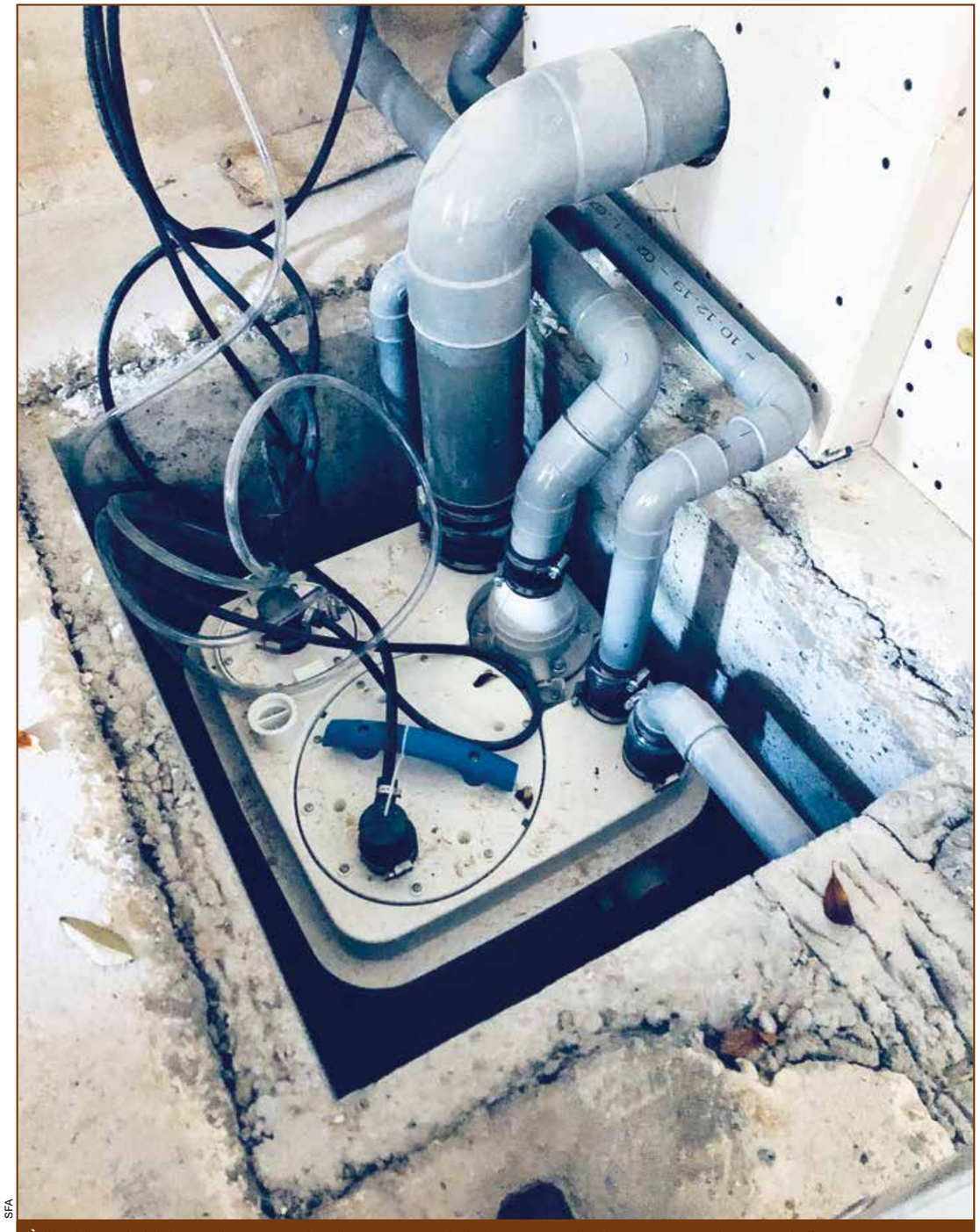

SFA

À l'intérieur du bâtiment, les postes de relevage sont généralement posés directement sur le sol, mais ils peuvent aussi être encastrés ou enterrés en fonction des contraintes de l'installation.

zone de travail libre de 60 cm minimum en hauteur et en largeur. Tous les raccords des conduites doivent être flexibles et éviter la propagation du bruit.

Concernant le contrôle de ces installations, la réglementation sur l'ANC est plutôt vague : le texte ne mentionne explicitement ni les pompes ni les postes de relevage parmi les éléments soumis au contrôle du service ; mais il les vise implicitement quand il demande au contrôleur de *« vérifier le bon écoulement des eaux usées collectées jusqu'au dispositif d'épuration ».* Encore faut-il pouvoir y avoir accès : *« Certains usagers ne nous autorisent pas à entrer à l'intérieur de leur maison,* témoigne Michel Mireux. *En outre, les postes sont hermétiques et parfois difficilement accessibles. »*

S'il peut y accéder mais pas l'ouvrir, le Spanc peut au moins vérifier le bon déclenchement de la marche et de l'arrêt, et contrôler la présence d'un clapet anti-retour et de l'alarme. *« Dans mon rapport, je mentionne la présence d'une pompe et non d'un ouvrage, mais il y a là sujet à débat,* avertit Michel Mireux. *En l'absence d'un cadre réglementaire précis, l'avis des Spanc diverge sur ce point : un poste de relevage dans le bâtiment relève-t-il de l'ANC ou de la plomberie interne du logement ? »* Le Guide Atanc LB&OM, un manuel conçu par les Spanc et pour les Spanc, et qui recense plus de 400 cas de terrain, n'a pas non plus tranché sur la question.

Prosocius Assainissement

Dans ce poste de relevage, outre le changement de la pompe vieille de quinze ans, l'entreprise de dépannage a dû corriger un défaut d'installation : les deux vannes d'arrêt étaient installées sous les clapets anti-retour, et non au-dessus d'eux.

Ces postes provoquent-ils des nuisances particulières ? Comme les surpresseurs, les pompes et autres mécanismes électriques, ils génèrent du bruit et éventuellement des vibrations, ce que certaines personnes peuvent ressentir comme une nuisance sonore. Ce bruit est discontinu puisque le poste ne fonctionne que lorsqu'il est plein. *« En règle générale, le bruit mesuré à 1 m ne dépasse pas celui d'un réfrigérateur »,* précise le Guide d'information sur les installations, publié pour les usagers dans le cadre du Pananc. Quant aux odeurs, les postes disposent d'une sortie spécifique à raccorder au tuyau de ventilation primaire jusqu'au faîtage du toit. Lorsque ce n'est pas possible, les fabricants conseillent de raccorder sur le poste un tuyau en PVC auquel est intégré un filtre à charbon actif, mais sans réelle garantie d'absence d'odeur.

Du fait qu'il est installé à l'intérieur de la maison, les usagers ont tendance à moins l'oublier que lorsqu'il est enterré dans le jardin, à quelques mètres de la maison. La norme NF EN 12056-4 recommande un entretien annuel pour les postes installés en maison individuelle. *« Les usagers sont souvent plus précautionneux parce qu'ils savent que si les postes dysfonctionnent, les eaux déborderont directement dans la maison »,* considère Michel Mireux.

PLUS FACILES À SURVEILLER… SI LE SMARTPHONE S'EN CHARGE

Le fabricant SFA, célèbre depuis plus de 60 ans pour ses Sanibroyeurs, préfère s'en remettre à la technique plutôt qu'à la vigilance de ses clients. *« Nous proposons une application mobile qui permet de suivre le bon fonctionnement de l'équipement et qui, en cas de dysfonctionnement, alerte immédiatement l'usager sur son téléphone, en passant par la connexion wifi de son domicile,* détaille Manon Jeanne. *Le SAV peut également recevoir en temps réel les alarmes et un rapport sur l'état de l'appareil, et faire intervenir un technicien si nécessaire. »*

Sophie Besrest

PORTRAIT DE SPANC

La CA2BM s'en sort grâce aux ventes immobilières

Avec moins de 300 installations contrôlées l'an dernier, le Spanc de la CA2BM pourrait sembler mal parti pour améliorer l'ANC sur son territoire. Mais en réalité, il profite du dynamisme local du marché immobilier : avec 1 000 ventes par an, la mise aux normes se fait presque d'elle-même. Toutefois, le manque de personnel complique son activité.

Une partie de l'équipe du service Eau et assainissement de la CA2BM. De gauche à droite : Vanessa Callewaert, secrétaire ; Thierry Delplanque, chef de service ; Nicolas Morgant, responsable du contrôle des installations d'ANC de plus de 20 EH et du contrôle de l'assainissement collectif ; Delphine Deregnaucourt, qui travaille dans l'assainissement collectif ; Christophe Urbanac, responsable des contrôles de l'ANC en cas de vente. De l'équipe du Spanc, il manque sur la photo Antoine Grimonpont, qui contrôle les installations neuves et réhabilitées.

CK

SI VOUS ESPÉREZ faire trempette à Montreuil-sur-Mer, vous pouvez laisser votre bouée et vos palmes à la maison : en dépit de son nom, cette petite commune du Pas-de-Calais est située à une dizaine de kilomètres des plages de la Manche, même à marée haute. Ce n'est pas sa seule particularité : bien qu'elle ne compte que 1 900 habitants, il s'agit d'une sous-préfecture, l'une des moins peuplées de France. Elle a aussi donné son nom au territoire qui l'entoure, le Montreuillois, et elle abrite le siège de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM).

Montreuil-sur-Mer peut s'enorgueillir d'un riche passé militaire et économique, ce qui explique la persistance de son rôle administratif, mais ses 10 000 habitants du Moyen Âge ne sont plus qu'un lointain souvenir. Désormais, dans la CA2BM, les villes sont situées sur son littoral, qui fait partie de la Côte d'Opale. On peut citer Berck-sur-Mer, Cucq, Étaples-sur-Mer et Le Touquet-Paris-Plage.

Quant aux deux baies en question, ce sont celles de l'Authie et de la Canche, formées par les estuaires de ces deux fleuves côtiers. L'Authie constitue la frontière sud de la communauté, tandis que la Canche et ses affluents drainent la majorité de son territoire. Les fonds des vallées sont le plus souvent marécageux, il pleut en moyenne un jour sur deux et l'eau est omniprésente. Cela favorise l'agriculture et la forêt dans l'arrière-pays, tandis que le littoral vit largement du tourisme.

Cette dualité se retrouve dans la gestion des eaux usées : les villes de l'ouest sont presque entièrement équipées en assainissement collectif, alors que les villages de l'est relèvent pour l'essentiel de l'ANC. Pour les communes littorales, les eaux usées sont avant tout une nuisance qui risque de perturber la qualité des eaux de baignade, et leurs élus ne sont donc pas très favorables à l'ANC, surtout s'il n'est pas aux normes. Or ils détiennent la majorité des sièges au conseil d'agglomération, puisque ces communes regroupent la majorité des habitants.

12 000 INSTALLATIONS À CONTRÔLER SUR 400 KM²

Pourtant, sur les 46 communes de la CA2BM, 33 comptent moins de 1 000 habitants, et elles ont donc le plus grand besoin du Spanc. Celui-ci a compétence sur plus de 12 000 installations, dans un territoire qui compte plus de 80 000 logements, mais seulement une moitié de résidences principales.

Malgré ce nombre important d'ANC à contrôler, il n'y a que deux spanqueurs à plein temps pour arpenter ce territoire de 400 km², assistés par une secrétaire. Il faut y ajouter un technicien spécialisé dans le contrôle et le suivi des installations de plus de 20 équivalents-habitants (EH). Quant au contrôle périodique de celles de 1 à 20 EH, il est réalisé par un prestataire de service. L'ensemble est intégré dans le service de l'assainissement, qui est dirigé par Thierry Delplanque depuis la création de la CA2BM, le 1er janvier 2017.

La communauté d'agglomération est née de la fusion de trois communautés de communes : le Montreuillois (CCM), Opale sud (CCOS), mer et terres d'Opale. Elle a absorbé les Spanc de la CCM et de la CCOS, ainsi que le Sivom de la région d'Étaples qui gérait l'assainissement des eaux usées sur le territoire de la troisième communauté. Thierry Delplanque travaillait au Sivom depuis 2007, en tant que chargé d'études techniques, notamment pour l'assainissement.

« En 2017, lors de la fusion, les agents qui travaillaient pour l'assainissement n'ont pas tous rejoint la CA2BM », rappelle-t-il. Cela est dû notamment au regroupement de tous les services sur un seul site, à Cucq, près d'Étaples. *« Ce n'était pas simple pour certains. En outre, il a fallu harmoniser les manières de travailler, les formulaires, les méthodes. Les premières années ont été compliquées, et il y a eu un turnover et des départs. Il y a toujours des postes ouverts, mais nous ne parvenons pas à les pourvoir. »* En cause notamment : la faible rémunération dans la fonction publique territoriale et les nombreuses qualifications exigées.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE VICTIME DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

« Le nombre d'agents diminuant, nous avons concentré nos contrôles sur les ventes et sur les installations nouvelles ou réhabilitées », indique Thierry Delplanque. La pandémie de Covid-19 et les difficultés de recrutement communes à la plupart des Spanc n'ont pas permis de redresser la situation depuis 2017. Par conséquent, le contrôle périodique a été mis entre parenthèses durant plusieurs années. Il faut préciser que le délai entre deux contrôles est de dix ans dans la CA2BM ; il est toutefois réduit à quatre ans en cas d'installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré. En outre, le contrôle initial avait été réalisé en son temps par le Sivom et par certains Spanc.

Le contrôle périodique n'a vraiment repris que l'an dernier, avec la passation d'un marché à bons de commande d'un an, renouvelable trois fois. Le prestataire retenu est un bureau d'études techniques et d'ingénierie installé à Samer, un peu au nord du territoire de la communauté d'agglomération. Le Spanc lui indique les logements à contrôler.

Pour l'instant, les communes ciblées en priorité sont situées dans le périmètre d'un captage dont l'eau dépasse parfois les normes : Wailly-Beaucamp,

› Fiche d'identité

Nom : Spanc de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM)

Statut : régie

Siège : Cucq

Élu référent pour l'assainissement : Walter Kahn

Responsable du service Assainissement des eaux usées, dont le Spanc et les eaux pluviales : Thierry Delplanque

Effectif du Spanc : 2,2 ETP

Nombre d'installations d'ANC : plus de 12 000

Compétences et redevances :

- diagnostic initial : 70 € HT
- contrôle périodique : 60 € HT
- contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée : 190 € HT
- contrôle avant vente : 110 € HT
- vidange : 130 € HT pour 6 m³

CK

Basé à Cucq, le Spanc est installé dans un grand open space avec le reste du service Eau et assainissement de la communauté d'agglomération.

CK

En attendant le développement d'un outil électronique dédié, les rapports et les autres documents du Spanc sont archivés à l'ancienne, sur papier, commune par commune.

CK

Chacun des deux spanqueurs dispose d'un véhicule de service, équipé de vêtements techniques, d'outils pour ouvrir les fosses et vérifier la hauteur de boues. Le service possède une caméra d'inspection.

Airon-Notre-Dame et Airon-Saint-Vaast. L'an dernier, 267 contrôles périodiques y ont été réalisés. *« Il est prévu de doter ce captage d'une unité de dénitrification, car ce sont les nitrates qui posent problème,* précise Thierry Delplanque. *Cette pollution est surtout d'origine agricole, mais nous souhaitons en profiter pour réaliser la mise aux normes de l'ANC. L'agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) envisage de subventionner ces réhabilitations, mais elle ne verse plus de subventions à l'ANC depuis 2018 sous maîtrise d'œuvre privée. Désormais, il faudrait passer par une maîtrise d'œuvre publique ; les élus y réfléchissent, mais intervenir chez les particuliers n'est pas sans causer des soucis. »*

Autre priorité pour les contrôles périodiques : traiter les quelques cas où les contrôles initiaux n'ont pas encore été faits, et visiter les habitations dont le premier contrôle est plus ancien que les dix ans fixés par le règlement de service. *« Sur le territoire de l'ancienne CCM, c'est déjà le cas ; sur celui du Sivom d'Étaples, cela arrivera bientôt »*, annonce Nicolas Morgant, qui est lui aussi un ancien du Sivom. Au sein du service de l'eau et de l'assainissement de la CA2BM, c'est lui qui suit les installations d'ANC de plus de 20 EH ; il est aussi chargé de vérifier les branchements des habitations reliées à l'assainissement collectif.

› Archimède et les inondations

CA2BM

Avec ses deux petits cours d'eau comme seuls exutoires, la CA2BM a subi du début à la fin toutes les inondations qui ont frappé le Pas-de-Calais depuis novembre 2023. Dans les communes touchées, la submersion des stations d'épuration collectives et des installations d'ANC a provoqué une pollution massive des eaux en crue. Le Spanc a continué à travailler dans les communes épargnées.

« Quand la décrue a commencé, beaucoup de sinistrés ont voulu vidanger leur installation pour la remettre en état, raconte Christophe Urbanac. *Nous le leur avons fortement déconseillé : ils risquaient de voir leurs cuves remonter sous l'effet de la poussée d'Archimède, tant que toute l'eau apportée par les inondations n'était pas évacuée. »*

Pour refaire fonctionner les installations, il a donc fallu attendre la descente des nappes puis, en fonction des dégâts, nettoyer le préfiltre, retirer la boue entrée dans les cuves ou les filtres compacts, changer la pompe de relevage, refaire l'étanchéité du système si des dispositifs de recouvrement ou de fermeture ont été emportés par les eaux, etc. Et enfin vidanger. *« Il y a eu peu d'installations vraiment abîmées. La plupart sont restées étanches »*, note Christophe Urbanac.

Les filières qui ont le plus souffert sont les installations traditionnelles, qui utilisent le sol en place ou un filtre à sable pour épurer les eaux. *« Si un filtre à sable a été noyé, il faut le refaire »*, poursuit le spanqueur. En revanche, si l'eau est entrée dans un filtre compact, il suffit en général de changer les deux tiers supérieurs du média filtrant. *« Certaines assurances prennent en charge les dégâts, d'autres non,* avertit Thierry Delplanque. *L'ANC n'est jamais mentionné explicitement dans les contrats. C'est donc au bon vouloir de l'assureur. À mon avis, il sera désormais inscrit. »*

CK

Le Spanc de la CA2BM autorise le rejet des eaux traitées au fossé ou dans le réseau pluvial lorsque l'étude de sol a prouvé qu'il n'était pas possible d'infiltrer.

Le Sivom d'Étaples a notamment contrôlé, entre 2014 et 2016, toutes les communes de son territoire arrosées par la Canche. *« Les résultats des contrôles ont entraîné de nombreux chantiers de réhabilitation,* se souvient Nicolas Morgant. *Il y avait des rejets directs dans la Canche, des puits perdus, des rejets dans les réseaux d'eau pluviale, etc. La majorité des habitations n'avaient pas de traitement, hormis une fosse septique. Toutes ces installations entraient dans le cadre de l'enjeu sanitaire, ce qui leur permettait de recevoir une subvention de 60 % de l'AEAP entre 2007 et 2018. Dans certaines communes, 80 % des ANC ont ainsi été refaits. »* Soit plus de 300 installations remises aux normes. Une démarche similaire a visé les communes riveraines de l'Authie.

CK

En tant que responsable du service Eau et assainissement de la CA2BM, Thierry Delplanque supervise notamment l'activité du Spanc, même s'il consacre l'essentiel de son temps à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales.

Ainsi, les alertes sanitaires émises par l'agence de l'eau ou par l'agence régionale de santé sont plutôt rares, même si la qualité des eaux de baignade autour d'Étaples n'est que « suffisante », au lieu d'être « bonne » ou « excellente » comme sur le reste du littoral de la CA2BM. Les quelques conchyliculteurs de la zone n'ont généralement pas non plus à subir d'alertes sanitaires : la pression sur les élus est donc modérée.

Avec 267 contrôles l'an dernier pour plus de 12 000 installations, on pourrait croire à première vue que le Spanc ne fait pas son travail. Il n'en est rien : la mise aux normes du parc d'ANC est surtout réalisée grâce aux ventes immobilières, plus de mille chaque année dans l'ensemble de la communauté d'agglomération. L'agent chargé des contrôles avant vente est Christophe Urbanac, entré dans le service en 2022 après une carrière dans le bâtiment.

En cas de non-conformité, les nouveaux propriétaires qui ne réalisent pas les travaux prescrits dans l'année risquent un doublement de la redevance pour le contrôle des installations neuves, qui s'élève à 190 € HT : ils devront s'acquitter d'une redevance annuelle de 380 € HT jusqu'à ce que leur ANC soit aux normes. *« Et s'ils font les travaux sans respecter notre règlement, qui impose notamment une étude de sol, ils sont toujours considérés comme non conformes. Certains font les travaux, d'autres préfèrent payer »*, indique Thierry Delplanque.

LES TARIFS N'ONT PAS BOUGÉ MALGRÉ L'INFLATION

Le tarif qui concerne les ventes immobilières est le seul à avoir été augmenté par les élus récemment, en 2022. Les autres n'ont pas bougé depuis des années, malgré l'inflation. Notamment les 60 € HT pour le contrôle périodique, insuffisants pour couvrir les frais de visite du bureau d'études. *« Nous demandons aux élus de revoir les prix »*, indique Thierry Delplanque.

Ce qui a augmenté en revanche, c'est le coût des vidanges négocié avec une entreprise : la CA2BM a hérité de cette compétence facultative lors de sa création en 2017, en regroupant le tout dans un marché unique, passé pour un an et renouvelable trois fois. L'an dernier, la société prestataire a réalisé

CK

Si la CA2BM perd environ 200 habitants par an en moyenne, surtout des jeunes et des actifs, les retraités y sont de plus en plus nombreux, bien au-delà du vieillissement naturel de la population, et 45 % des ménages occupent leur logement actuel depuis moins de dix ans. Pour ces nouveaux arrivants, on continue à construire sur le littoral, mais aussi dans l'arrière-pays. De nombreux propriétaires divisent leur terrain pour en vendre une partie. Dans les zones relevant de l'ANC, on compense la diminution des parcelles par un recours accru aux microstations et aux filtres compacts.

1150 vidanges dans ce cadre. Les particuliers appellent le Spanc qui leur attribue un numéro d'intervention. Le vidangeur les rappelle pour fixer un rendez-vous ; tous les mois, il envoie au Spanc un bordereau avec les interventions effectuées. Le Spanc assure donc la mise en contact et la facturation des particuliers. *« Entre les premiers marchés en 2017 et aujourd'hui, le coût a augmenté de 41 %, passant de 99 € à 140 € pour 6 m³,* constate Thierry Delplanque. *Nous avons dû suivre l'inflation, notamment l'augmentation du prix du carburant. »* Ce tarif groupé reste toutefois plus intéressant que de s'adresser directement à une entreprise, ce qui convainc les usagers.

Ces derniers s'équipent de plus en plus de microstations et de filtres compacts. Plusieurs raisons l'expliquent : *« Dans la zone littorale, où le sol est plutôt sablonneux, les nappes phréatiques sont souvent proches de la surface ; en outre, les terrains sont de plus en plus petits »*, signale Christophe Urbanac. Il y a toutefois encore de grandes parcelles boisées, propices à des installations traditionnelles. Dans l'arrière-pays, les terrains sont plus souvent argileux et limoneux et se prêtent donc mal à l'infiltration. Quoi qu'il en soit, *« nous autorisons le rejet des eaux traitées dans les fossés ou le réseau pluvial, à défaut de pouvoir infiltrer »*, explique Thierry Delplanque.

UNE ÉTUDE DE SOL OBLIGATOIRE POUR TOUT PROJET D'ANC

Pour savoir si l'infiltration est possible ou non, le règlement de service impose une étude de sol dans tous les projets d'ANC. *« À une époque, dans certaines communes du bord de mer, des lotissements ont été construits sous la forme d'associations syndicales autorisées de propriétaires,* se souvient le chef de service. *Les propriétaires y possédaient leur terrain et une partie de la voirie, et nous avons découvert que certaines installations d'ANC avaient été enterrées sous la voirie. »* C'est l'une des raisons qui a poussé à imposer une étude de sol avant la réalisation de l'installation : le bureau d'études préconise une filière que le Spanc valide ou non.

En présence de ces microstations ou filtres compacts, *« je recommande fortement un entretien annuel »,* indique Christophe Urbanac. Son collègue Antoine Grimonpont, qui est chargé de contrôler les installations neuves et les réhabilitations, fait de même, et il l'inscrit dans le rapport de contrôle. Les entreprises de travaux qui réalisent les installations recommandent elles aussi cet entretien annuel réalisé par du personnel spécialisé : *« Elles sont plus tranquilles pour la garantie décennale »*, souligne le spanqueur. Le service bénéficie en outre des retours de ces entreprises de maintenance, qui font la liste des installations visitées et de ce qu'elles ont noté. C'est une sorte de contrôle informel que le Spanc peut annexer au dossier archivé.

En matière d'archivage, le service n'étant pas équipé d'un logiciel professionnel, il utilise des documents et tableaux bureautiques ordinaires. Les rapports, rédigés par chacun des techniciens lors des visites, sont archivés sous forme imprimée. Les spanqueurs ne sont pas encore dotés de tablettes permettant de remplir les dossiers directement sous forme numérique, et ils doivent donc remplir des dossiers sur papier. Ils font leurs schémas à main levée. Les rapports sont ensuite scannés pour un archivage informatique.

« Pour la cartographie, nous avons récupéré un fond de cadastre, mais l'outil de dessin assisté par ordinateur que nous utilisons, un logiciel en accès libre, ne nous permet que de colorier les parcelles en vert si l'installation est conforme, ou en rouge dans le cas contraire », regrette Thierry Delplanque. Le Spanc est actuellement en discussion avec le service SIG de la CA2BM pour que ce dernier crée un outil cartographique permettant d'indiquer sur chaque parcelle la date du contrôle, le type d'installation, l'état de conformité, de générer une alerte lorsqu'il faut effectuer le contrôle périodique, etc. *« C'est un vaste sujet »,* résume le chef de service.

En attendant la création de cet outil, le prestataire qui effectue les contrôles périodiques est déjà missionné pour alimenter la base de données du futur SIG avec les informations recueillies lors des contrôles en cours.

Caroline Kim

CK

Bordée à l'ouest par la Manche, la CA2BM est une destination balnéaire ancienne. Quatre de ses communes littorales sont classées comme stations de tourisme. Même si la baignade est concurrencée par les cerfs-volants, les chars à voile et la navigation de plaisance, la qualité des eaux de baignade est un critère essentiel. Elle est classée excellente ou bonne dans la majorité des plages, mais seulement suffisante à l'embouchure de la Canche (notre photo). Les enjeux sanitaires sont donc présents mais ne semblent pas inquiétants. Toutefois, la communauté d'agglomération souligne sur son site internet le lien entre cette qualité et la conformité de l'ANC dans l'arrière-pays.

COMPARAISON

En tant qu'usager, êtes-vous satisfait de l'ANC ?

Propos recueillis par Sophie Besrest

› Nous avons fait des travaux pour être tranquilles

DR

ANNIE ET MAURICE A., retraités à Colméry (Nièvre)

NOUS AVONS ACHETÉ en 1994 notre propriété qui a d'abord été notre maison secondaire avant de devenir notre résidence principale. Les couvercles de la fosse toutes eaux et de deux regards étaient visibles à l'entrée de notre maison, mais en découvrant de l'eau s'écouler sur la route depuis notre parcelle, nous avons compris que notre installation ne fonctionnait pas correctement. Heureusement, ces incidents étaient plutôt rares et se produisaient uniquement lorsque nous recevions du monde, en fin de semaine ou pendant les vacances.

Nous souhaitions refaire notre installation, mais nous avions un problème de place. Certes, nous disposons d'un grand jardin, mais il se trouve de l'autre côté du chemin communal, juste en face mais derrière le petit jardin d'un voisin.

Notre maison se trouve dans un hameau, située sur une colline en bordure de forêt à deux kilomètres du bourg. La Bourgogne est une région où le morcellement du foncier est important, il est assez fréquent qu'un jardin ne soit pas attenant à la propriété. Et justement, à l'arrière de notre maison se trouvait un petit terrain communal d'environ 30 m² relevant du domaine privé de la commune. Nous nous sommes rendus à la mairie et nous avons proposé d'acheter cette parcelle pour y installer notre assainissement. Le maire nous a redirigés vers le Spanc pour nous aider dans la mise en place de notre projet. Avant cela, nous n'avions jamais entendu parler de ce service.

La technicienne du Spanc est venue sur place pour nous conseiller et nous avons ensuite demandé un devis à une entreprise pour les travaux. Celle-ci nous a confirmé que le choix de faire des connexions jusqu'à notre jardin actuel serait en effet complexe et coûteux, et que la solution de rejeter nos eaux usées à l'arrière de notre propriété était la plus judicieuse. Nous avons donc réitéré notre demande auprès du maire, et le conseil municipal nous a donné son accord.

Le Spanc aura été d'une grande aide tout au long de notre projet. Les discussions avec le maire étaient au début assez compliquées. Il venait juste d'être élu et redoutait sans doute la réaction du conseil municipal face à notre demande. Il disait ne pas comprendre pourquoi l'acquisition du terrain communal était pour nous prioritaire, et aussi pour quelles raisons nous tenions tant à refaire notre installation aux normes actuelles.

C'est aussi le Spanc qui nous a conseillés sur le choix de la filière. Et depuis l'installation de notre dispositif en 2016, nous en sommes très contents. Notre filtre compact est équipé d'un poste de relevage intégré dans la cuve, car nos eaux traitées sont rejetées dans une mare, le seul exutoire possible dans notre hameau. Nous avons aussi souscrit un contrat d'entretien de notre dispositif tous les deux ans pour être tranquilles.

Pour éviter les problèmes de voisinage, nous étions prêts à faire cet investissement, même si aujourd'hui nous sommes apparemment toujours les seuls à être aux normes. Notre projet a coûté 10 000 € environ, achat du terrain communal compris, sachant que l'intervention du géomètre-expert et les frais de notaire sont revenus plus cher que la parcelle ! Nous avons aussi bénéficié d'une subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de 4 000 €. Certes, il a fallu mettre la main à la poche et couper quelques arbres, mais depuis huit ans, on ne pollue plus et c'est le principal. ■

› Les Spanc ne respectent pas les fréquences de contrôle

EN 2021, NOUS avons réalisé un bilan de l'ANC dans notre département, la Loire-Atlantique. Le bon fonctionnement de ces dispositifs est un enjeu important pour notre santé et notre environnement, en particulier pour la ressource en eau. Les réglementations mises en place depuis les années 1990 devaient permettre une remise à niveau des installations existantes. L'objectif de notre enquête était donc de vérifier si le résultat était à la hauteur des enjeux.

Notre département compte 17 Spanc, avec des montants de redevance et des fréquences de contrôle plutôt disparates, la moyenne de passage chez les particuliers étant de six ans et demi. Les taux de non-conformité sont assez élevés puisqu'ils se situent entre 27 % et 57 %. L'évolution de l'état du parc d'ANC est particulièrement lente, et on peut alors se poser la question de l'efficacité du service.

La remise en état des installations d'ANC a un coût élevé, et l'obtention des aides est compliquée et peu lisible, ce qui peut décourager les personnes concernées. Une périodicité de dix ans pour le contrôle des installations d'ANC complexes est en outre trop longue pour permettre une amélioration réelle du

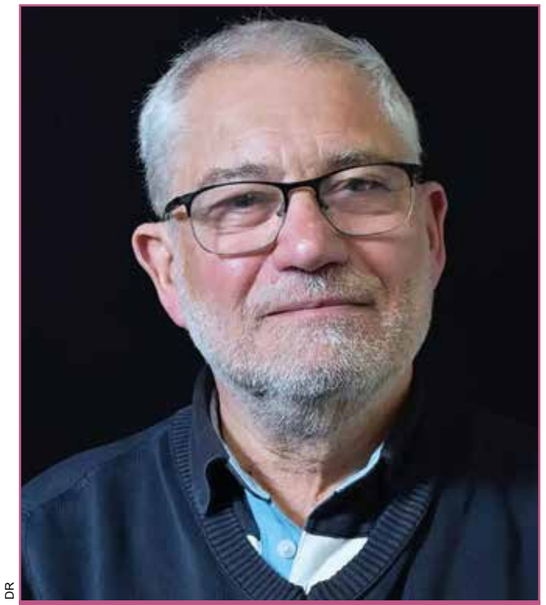

DR

GÉRARD ALLARD, vice-président de l'UFC-Que choisir de Nantes

parc de dispositifs. Les Spanc ne jouent pas assez leur rôle de surveillance et de conseil, souvent par manque de moyens humains et de compétence technique. Ils devraient pourtant avoir une logique de service public, en accompagnant mieux les usagers dans la résolution des problèmes rencontrés.

En outre, la superficie des terrains sur lesquels sont implantées des installations d'ANC a tendance à diminuer et à rendre plus difficile l'épandage. Ce fait provoque davantage de rejets dans les fossés. Pour remédier à cette difficulté, la mise en place d'installations semi-collectives pourrait être une solution intéressante à mener à bien avec l'aide du service de la collectivité.

En 2023, nous avons aussi été alertés par le bilan d'un des Spanc du département qui n'a effectué aucun contrôle périodique pendant six ans mais uniquement des contrôles lors des ventes, alors que la fréquence des visites était fixée à huit ans et que chaque usager devait s'acquitter d'une redevance annuelle de 18 €. D'après nos estimations, le déficit de contrôle s'élèverait à 6 364 installations, ce qui représenterait 1,1 million d'euros versés par les usagers entre 2016 et 2021, sans service rendu.

Nous sommes rapidement intervenus auprès de la collectivité pour tenter d'avoir des explications, mais leurs arguments peinent à convaincre : changement du système de gestion informatique et difficulté à trouver un prestataire pour effectuer la mission. Le Spanc assure aussi qu'il a réalisé durant cette période des actions de conseils et d'information auprès des usagers, ce qui justifierait selon lui la perception d'une redevance. Mais cet argument n'est pas pertinent puisque ces missions font partie intégrante du service.

Cette grave anomalie dans la gestion du Spanc nous a conduits à examiner la situation dans d'autres collectivités de la Loire-Atlantique. D'une rapide analyse, il ressort que, sans atteindre le niveau zéro de contrôles périodiques enregistrés, comme dans cette collectivité, beaucoup de Spanc ne respectent pas les fréquences de contrôles prévues par leur propre règlement de service. En conséquence, pratiquement aucune amélioration n'est apportée aux installations, alors que les habitants alimentent régulièrement le budget de ces services publics par leur redevance. ■

› Mon dispositif aura coûté deux fois plus cher que prévu

MA RÉSIDENCE principale est une ancienne ferme réaménagée. La propriété est issue d'une division familiale, qui comprenait une maison principale et la dépendance que la fille avait récupérée pour en faire sa demeure. Les eaux usées de la ferme étaient raccordées à la fosse toutes eaux de la maison familiale. Lorsque j'ai acheté la propriété en 2015, le notaire et l'agence immobilière m'avaient prévenue qu'il faudrait créer un assainissement sur ma parcelle pour être aux normes, au plus tard un an après la vente.

Le Spanc m'a demandé de faire appel à un bureau d'études en expliquant que cette démarche était obligatoire pour m'aider dans le choix de mon dispositif. Sauf que le rapport de celui-ci était difficile à comprendre pour un non-sachant : il est tout simplement impossible de choisir entre des dizaines de dispositifs dont on ne vous explique pas clairement les différences. Dans les conclusions du rapport, j'avais le choix entre des microstations ou des filtres compacts.

Le bureau d'études avait écarté les filières traditionnelles en prétendant que la pente de mon terrain ne s'y prêtait pas, un argument que l'installateur a pourtant contredit lorsqu'il est venu faire les travaux. Le rapport prescrivait aussi un drainage en sortie du dispositif pour évacuer les eaux usées traitées dans le sol. Sauf que les tuyaux installés sont proches de la surface et que cela se voit parce que l'herbe ne pousse plus autour.

Au départ, le bureau d'études avait pourtant proposé de créer un petit terre-plein pour pouvoir enterrer plus profondément les drains, mais cette fois c'est l'installateur qui a appelé le Spanc pour lui demander l'autorisation de se dispenser de ces travaux qui, selon lui, n'étaient d'aucune utilité. Au milieu de ces discussions, j'étais bien désarmée pour donner un avis. Le Spanc n'est pas intervenu pour me conseiller et je n'ai jamais su à qui me fier.

Dès le départ, les relations avec le Spanc ont été compliquées. Il ne répondait pas au téléphone et j'ai dû me fâcher plusieurs fois parce qu'il tardait pour me donner sa validation. Trouver un installateur n'a pas été non plus une mince affaire. Certains ne sont jamais venus, d'autres m'ont proposé des devis exorbitants, le plus cher s'élevant à 35 000 €.

PREMIER TECH

Parole d'experts

Publi-reportage

Quels sont les avantages du filtre compact ?

Les filtres compacts présentent un certain nombre d'avantages manifestes qu'il importe de considérer lorsqu'on cherche une solution d'ANC pour le traitement de ses eaux usées. Sans constituer une liste exhaustive, voici quelques exemples d'avantages qu'apporte cette famille technologique face aux autres solutions disponibles.

- Proche des filières traditionnelles
- Traitement sans électricité
- Gestion des boues primaires moins exigeante

Parole d'experts

Nos experts de l'ANC prennent la parole !

L'ambition de nos communications techniques ? Susciter le questionnement, transmettre le savoir acquis au cours de nos 40 années d'expérience et générer le changement en faisant progresser la profession.

Nous vous proposons ce nouveau rendez-vous régulier avec les experts de Premier Tech.
Nous vous offrons l'occasion de faire le point sur les spécificités de l'ANC, de démystifier les phénomènes microbiologiques mis en jeu dans le traitement des eaux usées, jusqu'à parfois identifier les désinformations qui peuvent circuler au sein de nos métiers.

Siegfried Maunoir
Directeur innovation et technologies

Hakim Khalili
Responsable Technique

Roger Lacasse
Vice président spécial projets

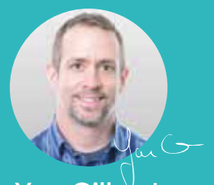

Yan Gilbert
Directeur Innovation recherche et développement

Retrouvez dès à présent notre veille scientifique sur **Premier Tech Eau et Environnement - France**

DR

CRISTINA M., résidente à Germainville (Eure-et-Loir)

Depuis sept ans, mon dispositif fonctionne bien, même s'il y a des problèmes d'odeurs parfois. Le Spanc n'est pas encore venu faire un contrôle et c'est tant mieux.

J'ai dû emprunter pour acheter mon ANC. Le notaire m'avait expliqué que je ne pouvais pas bénéficier des aides de l'agence de l'eau car je devais négocier le montant des travaux dans le prix de la maison, sauf que je n'avais pas imaginé que mon ANC me coûterait aussi cher. Au final, j'ai payé 11 000 € pour l'installation de ma filière, alors que j'avais misé sur un montant des travaux autour de 5 000 € pour une simple fosse toutes eaux et son épandage. ■

› L'avis des usagers est rarement pris en compte

EN TANT QU'ASSOCIATION de défense de l'usager, nous sommes principalement sollicités par des usagers mécontents ou en demande d'informations. Il n'y a pas d'enquête générale de satisfaction sur l'ANC. Dans ce secteur, les contestations concernent surtout des litiges avec les Spanc, notamment sur la disparité des conclusions lors des contrôles. Dans leurs rapports, la notion de non-conformité est souvent appréciée différemment d'un service à l'autre. L'exemple le plus fréquent est le dimensionnement de l'installation, trop souvent évalué sans tenir compte du volume des effluents à traiter, y compris par certains bureaux d'études. De même, en cas de vente, le Spanc impose trop souvent de changer l'intégralité de la filière pour un regard absent ou cassé ou pour une ventilation manquante.

Les critiques portent aussi sur la périodicité des contrôles et sur le coût de la redevance, surtout depuis la loi Notre avec la fusion des services. La réorganisation des Spanc est souvent faite à la louche, sans véritable état des lieux ni concertation. La note technique aux préfets du 2 mai 2018 était pourtant claire sur ce point. Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, les modalités de la restructuration et ses conséquences sur la nature, la qualité et le coût du service doivent être soumises pour avis à la commission consultative des services publics locaux. Pour les collectivités plus petites, la note insistait sur la concertation avec les usagers, dans la mesure du possible.

Je vous donne l'exemple de mon propre Spanc. Le nouveau service est issu de la fusion de trois collectivités, dont chacune appliquait un tarif et une fréquence de contrôle différents. La nouvelle collectivité s'est contentée de faire la moyenne entre les trois, ce qui au final pénalise les usagers du Spanc qui fonctionnait le mieux. Avec une mobilisation des usagers demandant la révision du règlement de service, une remise à plat et des discussions sont en cours.

DIX ANS POUR TOUT LE MONDE, SAUF EXCEPTIONS

Depuis des années, la CLCV demande une modification du III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales : dans l'aliéna qui porte sur le contrôle périodique des installations d'ANC, cela consisterait à remplacer *« selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans »* par *« selon une périodicité de dix ans »*. La fréquence des contrôles serait ainsi uniformisée pour toute la France. Cette modification pourrait évidemment s'accompagner d'exceptions en fonction des risques sanitaires ou environnementaux, ou du type d'installation. Une périodicité adaptée à ces cas serait alors à préciser dans le règlement de service du Spanc, ce que certains font déjà.

Lors de la discussion sur notre plaidoyer de 2015 sur l'ANC, le Comité national de l'eau avait d'ailleurs repris plusieurs de nos recommandations pour plus d'équité entre les usagers, mais celles-ci sont restées lettre morte. La note aux préfets rappelait aussi que la redevance de contrôle ne devait pas juste être une variable pour garantir l'équilibre des services. Pourtant entre les territoires, il existe encore des disparités entre les montants des redevances de 1 à 6, ce qui est inconcevable. Il reste que la remise à plat de l'ANC est nécessaire pour mettre en cohérence sa réglementation avec les enjeux sociaux et environnementaux de la transition écologique.

Enfin, les conflits de voisinage, la découverte du dysfonctionnement d'un dispositif après une vente, le non-respect des règles de l'art, un contrôle de bonne exécution insuffisant et la question des servitudes font aussi partie des litiges. Mais ils sont plus rares. ■

DR

ALAIN CHOSSON, coordinateur du réseau national ANC à l'association de consommateurs CLCV

RÉGLEMENTATION

L'éco-PTZ financera plus facilement les installations d'ANC

On pourra inclure la réalisation ou la mise aux normes d'un ANC, non seulement dans la première demande d'éco-PTZ, mais aussi dans la seconde.

DANS LE DISPOSITIF de l'écoprêt à taux zéro (éco-PTZ), il y a une disposition spécifique aux installations d'assainissement non collectif : ce prêt peut financer l'installation ou la rénovation d'une telle installation, à condition qu'elle ne consomme pas d'énergie.

Mais il y avait une aberration concernant l'ANC : on pouvait l'inclure dans une première demande d'éco-PTZ, mais pas dans une seconde. Cette singularité administrative provenait de la première version de ce dispositif : le financement de l'ANC devait à l'origine faire l'objet d'une demande spécifique, car l'aide qui pouvait être versée à ces travaux était soumise à un plafond différent des autres travaux.

Cette restriction illogique est supprimée par le présent texte. Désormais, si l'on n'a pas inclus l'ANC dans une première demande d'éco-PTZ, on pourra le faire dans une seconde. Les autres conditions restent identiques : il devra s'agir de travaux de réalisation d'une installation neuve ou de mise aux normes d'une installation existante, et l'équipement subventionné ne devra pas consommer d'électricité. Cette dernière restriction ne concerne pas l'installation éventuelle d'un poste de relevage extérieur à l'équipement, mais ce poste ne pourra alors pas bénéficier de l'éco-PTZ. ■

Référence : *Décret n° 2024-299 du 29 mars 2024 relatif aux avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation pris pour application de l'article 244* quater *U du code général des impôts modifié par l'article 71 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 (JO 31 mars 2024, texte n° 41).*

repères

Nouveau dispositif agréé

› Identité

Gamme easyCompact
Titulaire de l'agrément : Graf Distribution
Agréments nos 2023-010-ext01 à -ext03
Organisme évaluateur : CSTB

DR

› Description

Filtre compact à laine de roche alimenté au fil de l'eau. Une cuve à trois compartiments : le premier et le second, constituant la fosse toutes eaux, sont séparés par une cloison à 3 ouvertures et à 4 fentes ; le troisième compartiment contient le filtre, à la surface duquel les eaux usées prétraitées sont envoyées au fil de l'eau grâce à un auget basculant bi-directionnel et à un plateau perforé de répartition ; collecte des eaux traitées en fond de cuve. Le filtre est constitué d'anneaux en polypropylène (média d'aération) et de laine de roche (média de filtration). Témoin d'alarme visuel disposé dans l'unité de filtration, comprenant un flotteur positionné dans un fourreau. Alarme sonore.

› Détails

Modèle	EasyCompact 4 EH	EasyCompact 5 EH	EasyCompact 6 EH
Matériau	Polyéthylène à haute densité		
Charge organique maximale	4 EH	5 EH	6 EH
Volume maximal de boues par EH	248 l	317 l	265 l
Hauteur maximale de boues	70 cm	70 cm	70 cm
Vidange théorique tous les	13 mois	19 mois	15 mois

› Contraintes

Compatible avec une nappe phréatique. Autorisé pour les résidences secondaires. Fosse toutes eaux à vidanger quand le volume de boues atteint 50 % de son volume utile. Coût évalué sur quinze ans : de 10 854 € HT à 12 143 € HT sans contrat d'entretien, de 13 213 € à 14 502 € HT avec un contrat d'entretien.

ETHFP accompagne l'arrivée
d'un assainissement réinventé décentralisé
qui régénère l'eau traitée à l'échelle de l'habitat

E.T.H.F.P.
Eau Ton Home France Plateforme
36, Rue Vélasquez
31 300 Toulouse

contact@rtap.eu
www.rtap.eu

RTAP FRANCE - EUROPE

Cette étude de cas par Kingspan Klargester se concentre sur l'installation d'un filtre compact pour répondre efficacement à des préoccupations environnementales croissantes et strictes.

Un chantier réalisé par Jura Assainissement et Espace Terrassement sur un site qui se situe proche de la ville de Dole (39) et nécessitait une solution de gestion des eaux usées conforme aux réglementations environnementales. Des fosses septiques traditionnelles ont été envisagées, mais les propriétaires ont opté pour un système de filtration compact en raison de ses capacités de traitement supérieures, de ses avantages environnementaux avérés, de sa conception robuste rotomoulée et de ses faibles coûts d'exploitation (peu d'électricité dans ce cas avec un poste de relevage intégré à la filière).

Avantages du produit :

- Réservoir en PE rotomoulé solide et durable
- Performances optimales à long terme grâce à deux médias filtrants durables
- Flexibilité totale grâce aux extensions réglables pour la conduite d'eau (510 - 1000 mm)
- Pompe de relevage en option pour une sortie en hauteur (modèles R)
- Système approuvé pour les résidences secondaires
- Excellente intégration paysagère avec un faible impact visuel

Défis :

- **Espace limité pour l'installation** : La propriété disposait d'un espace limité pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées.
- Conformité réglementaire : La conformité avec les réglementations locales du SPANC était très importante pour le propriétaire.
- Considérations financières : Le propriétaire souhaitait une solution rentable à long terme.

Solution :

- Évaluation et conception du site : Kingspan Klargester a procédé à une évaluation détaillée du site afin de déterminer l'emplacement optimal du système de filtration compact. La faible empreinte au sol du BioTec® Flo a très bien fonctionné pour l'esthétique de la maison. Dans l'ensemble, la conception a été adaptée à l'espace disponible tout en garantissant un fonctionnement efficace.
- Respect de la réglementation : La collaboration avec le SPANC a facilité l'obtention des permis et assuré la conformité avec les réglementations tout au long du processus d'installation. Le BioTec® Flo offre une totale tranquillité d'esprit en matière de conformité.
- Analyse coûts-avantages : BioTec® Flo ne nécessite pas ou peu d'électricité selon les caractéristiques des terrains (Sortie Basse ou Sortie Haute) et offre également deux filtres à média durables, offrant au propriétaire des coûts d'entretien faibles et des performances optimales à long terme.

Processus d'installation :

- Excavation et préparation du site.
- Livraison et installation de l'équipement du système de filtration compact BioTec® Flo.
- Raccordement au système de plomberie domestique.
- Essai et mise en service pour garantir le bon fonctionnement du système.
- Aménagement paysager et restauration du site après l'installation.

Conclusion :

L'installation du filtre compact BioTec® Flo a permis de répondre aux besoins de gestion des eaux usées d'une manière rentable et durable. En dépit de difficultés telles que l'espace limité et les exigences réglementaires, une planification et une collaboration de qualité ont permis à Kingspan Klargester de réaliser une installation réussie.

kingspan.fr/eaux

Scannez ici pour en savoir plus

Kingspan | Klargester

6564

AB ConsultANCe
Lieu : Lons-le-Saunier
T : 06 87 41 31 05
@ : contact@abconsultance.fr

Les fondamentaux du métier d'assistant administratif du Spanc.
Du 4 au 6 juin
Du 17 au 19 septembre
Du 19 au 21 novembre
Objectifs :
- Maîtriser le vocabulaire et la terminologique liés à l'ANC.
- Connaître les enjeux et les obligations en matière de compétence d'ANC.
- Déchiffrer le cadre règlementaire.
- Parcourir l'ensemble des techniques d'ANC et comprendre les principes généraux.
- Décomposer les tâches administratives du métier.
- Fluidifier le rôle de chaque acteur de l'ANC.
- Identifier et associer les différents types de communication selon les usagers.

Connaissances techniques et réglementaires pour le technicien du Spanc.
Du 25 au 28 juin
Du 8 au 11 octobre
Du 10 au 13 décembre
Objectifs :
- Discerner les enjeux de l'assainissement et les spécificités de l'ANC.
- Identifier les obligations et les compétence des collectivités en matière d'ANC.
- Déchiffrer et interpréter le cadre règlementaire du Spanc.
- Décrire et analyser toutes les techniques d'ANC (actuelles et anciennes).
- Intégrer les outils et prévention des risques aux missions du Spanc.
- Percevoir les responsabilités et les missions de chaque acteur de l'ANC.
- Fluidifier les relations avec les usagers et les autres professionnels de l'ANC.

Encadrer et coordonner un Spanc : les fondamentaux et les outils à la disposition du responsable d'équipe.
22 et 23 octobre
Objectifs :
- Disposer des outils pour assurer la coordination et le bon fonctionnement du Spanc.
- Percevoir la responsabilité du service ainsi que l'exécution des tâches qui en incombent.
- Construire et proposer une véritable synergie au sein de l'équipe du Spanc.
- Piloter un Spanc comme un service public à caractère industriel et commercial (Spic).
- Savoir impliquer et responsabiliser ses collaborateurs.

CNFME
Lieux : Limoges (L)
ou La Souterraine (S)
T : 05 55 11 47 00
@ : formation@oieau.fr
W : www.oieau.fr/cnfme

Contrôle technique de l'ANC existant.
Du 27 au 31 mai (L)
Du 14 au 18 octobre (L)
Objectifs :
- appliquer les textes régissant le contrôle de l'ANC existant.
- identifier les techniques d'assainissement anciennes et actuelles et les éléments à vérifier.
- utiliser les méthodes et les outils de contrôle.
- rechercher les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux.
- pratiquer le contrôle des installations existantes.
- apprécier la nécessité de la vidange ou de l'extraction des boues d'un ouvrage d'ANC.

Contrôle technique de l'ANC neuf.
Du 3 au 7 juin (S)
Du 7 au 11 octobre (S)
Objectifs :
- maîtriser la réglementation et les normes régissant l'ANC.
- maîtriser les filières et les systèmes.
- identifier les critères de choix pour une bonne adéquation : site, sol, filière.
- appliquer les éléments de pédologie essentiels pour cette mission.
- identifier les zones à enjeux sanitaire ou environnemental.
- réaliser un contrôle d'un ANC.

Contrôle de l'ANC de 21 à 200 EH
Du 10 au 14 juin (L)
Objectifs :
- mémoriser la réglementation concernant ces dispositifs.
- reconnaître les filières et les systèmes.
- analyser les risques inhérents à ces systèmes.
- comprendre les mesures compensatoires pour une implantation à moins de 100 m d'une habitation ou d'un ERP.
- estimer les critères de choix d'une évacuation alternative au rejet.
- déterminer les éléments de pédologie et d'hydrogéologie essentiels.
- identifier les zones à enjeux sanitaire ou environnemental.

Diagnostic de l'assainissement lors des transactions immobilières.
Du 16 au 20 septembre (S)

Leader sur le marché, GRAF vous accompagne et vous propose une gamme complète de solutions performantes et économiques pour répondre à tous vos projets d'assainissement autonome.

- Assainissement individuel ou semi-collectif
- Résidence principale ou secondaire
- Filière traditionnelle ou agréée

NOTRE DÉMARCHE RSE

Pôle de matière première intégré :
30 000 T. de déchets plastique ménagers revalorisés chaque année

Des produits 100 % recyclables

Sites de production certifiés :
ISO 50001 | ISO 14001 | ISO 9001

Des actions concrètes :
Utilisation d'énergie d'origine durable
Optimisation du transport

FILTRE COMPACT easy*Compact*
NOUVEAU
- Filière compacte de 4 à 6 EH
- Résidences principales ou secondaires
- Traitement sans électricité
- Pose dans la nappe phréatique*
- Poste de relevage intégré en option

MICRO-STATION easy*One*
- Micro-station autonome de 4 à 200 EH
- Absence de ventilation secondaire
- Compacte et légère
- Pose dans la nappe phréatique*
- Passage véhicule sans dalle autoportée*

FOSSE TOUTES EAUX
- Disponible de 3000 à 5000 litres
- Rehausses télescopiques ajustables
- Pose dans la nappe phréatique*
- Installation simple et rapide

*sous conditions

ADAPTÉ AUX CONTRAINTES
PRODUCTION DURABLE
SOLUTION SUR MESURE
SOLUTION SÉCURISÉE

Objectifs :
- assimiler la réglementation encadrant l'assainissement.
- acquérir la connaissance des dispositions constructives des branchements au réseau d'assainissement collectif.
- acquérir la connaissance des techniques actuelles et anciennes d'ANC.
- réaliser un diagnostic de branchement ou d'ANC.
- maîtriser les outils de contrôle.

Conception, dimensionnement et implantation de l'ANC.
Du 16 au 20 septembre (L)
Objectifs :
- acquérir les bases de conception d'une installation : fosse, épandage, tertre d'infiltration, filtre drainé ou non, filière agréée.
- intégrer la pédologie dans sa conception.
- identifier les contraintes liées à l'implantation : distances, enjeux sanitaires et environnementaux, agréments, autorisations de rejet.
- réaliser et critiquer les mesures de perméabilité et apprécier leurs limites.
- réaliser une implantation et un profil en long de filière.

Découverte de l'électricité : ses usages dans le monde de l'eau.
Du 16 au 20 septembre (S)
Objectifs :
- appréhender les grandeurs électriques de base.
- reconnaître les composants d'une armoire électrique et leur rôle.
- identifier les risques.

ANC pour l'entrepreneur : bases techniques et réglementaires.
7 et 8 octobre (S)

Objectifs :
- découvrir les filières réglementaires, agréées ou non.
- identifier les critères d'adaptation : sol, site, filière.
- mémoriser les règles de l'art essentielles pour la réalisation.

Gestion administrative des services d'eau et d'assainissement.
Du 4 au 8 novembre (L)
Objectif :
- appréhender le contexte réglementaire, organisationnel et financier des services d'eau et d'assainissement.

Évolutions réglementaires et techniques récentes en ANC.
Du 18 au 22 novembre (L)
Objectifs :
- organiser ses connaissances réglementaires.
- identifier les évolutions techniques.
- apprécier la conformité ou l'éventuelle non-conformité d'une filière agréée ou non, neuve ou existante.

Jurisprudence et exercice des pouvoirs de police en ANC.
Du 25 au 29 novembre (L)
Objectifs :
- structurer ses connaissances réglementaires.
- identifier des jurisprudences affectant le fonctionnement du Spanc dans ses différentes missions.
- différencier les pouvoirs de police dévolus au maire ou au président de l'EPCI-FP.
- identifier les éventuels axes d'amélioration du règlement de service.

ANC pour le vidangeur : vidange et entretien des fosses et des microstations.
Date et lieu fixés à la demande

Objectifs :
- mémoriser la réglementation régissant l'entretien de l'ANC.
- améliorer sa connaissance de l'entretien des filières classiques.
- analyser les filières agréées et leurs spécifications d'entretien.
- adapter ses pratiques lors d'une vidange d'installation.

CNFPT
W : www.cnfpt.fr

L'actualité juridique du contrôle de l'assainissement.
3 et 4 juin, Lille
Objectif :
- actualiser ses connaissances réglementaires sur le contrôle de l'assainissement non collectif.

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC.
Du 26 au 28 juin, Vannes
Objectifs :
- réaliser un contrôle périodique de bon fonctionnement conforme aux exigences réglementaires.
- développer ses compétences techniques.
- rédiger un rapport de contrôle minimisant les risques de contentieux notamment lors des contrôles anticipés pour ventes immobilières.

Le contrôle de l'ANC
Du 30 septembre au 2 octobre, Angers.
4 et 5 novembre, Amiens
Objectifs :
- différencier les équipements ainsi que les solutions réglementaires et techniques d'assainissement non collectif.
- contrôler la réception, le fonctionnement et l'entretien des installations.
- gérer la relation avec l'usager.

Le contentieux lié à la gestion d'un Spanc.
17 et 18 octobre, Limoges
Objectifs :
- identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- appréhender les risques de contentieux liés aux aspects techniques ou administratifs.
- préciser les solutions à mettre en œuvre pour faire aboutir les procédures.
- prévenir et gérer les contentieux.

Le contrôle de conception et d'exécution des installations d'ANC.
Du 13 au 15 novembre, Vannes
Objectifs :
- réaliser un contrôle de conception réglementaire de qualité.
- développer ses compétences techniques pour échanger avec les prescripteurs de filières.
- rendre un avis critique sur les études de définition d'installations ANC.
- être force de proposition dans la gestion des effluents traités et leurs impacts sanitaires.

L'ANC : éléments de pédologie.
2 et 3 décembre, Bourges
3 et 4 décembre, Rouen
Objectifs :
- classer et reconnaître les différents types de sols et leurs caractéristiques.
- déterminer l'aptitude d'un sol à l'assainissement non collectif.
- proposer une filière cohérente en fonction du sol rencontré.

La gestion de l'ANC.
Du 2 au 4 décembre, Toulouse
Objectif :
- expliquer les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales quant à la gestion de l'assainissement non collectif.

ANC : retour d'expériences sur les filières agréées.
12 et 13 décembre, Vannes
Objectifs :
- connaître le principe de fonctionnement des différentes familles de filières agréées et leurs procédures d'agrément.
- maîtriser les contrôles réglementaires sur ce type de filières.

Eau fil de l'eau
Lieu : Cuxac-d'Aude (Aude)
T : 04 68 42 33 78
@ : contact@eaufildeleau.fr
W : www.eaufildeleau.fr

Formation technique et réglementaire pour un technicien de Spanc.
Du 17 au 21 juin
Objectifs :
- enjeux généraux de l'ANC.
- réglementation régissant l'ANC.
- connaître les règles de l'art et les modalités de mise en œuvre des principaux dispositifs d'ANC.
- connaître le fonctionnement des principaux dispositifs d'ANC.
- comprendre les interactions entre les différents acteurs de l'ANC.
- exercice pratique de mise en situation.

Installateur en ANC.
Du 24 au 26 juin
Objectif :
- connaitre les principes de fonctionnement, les principales caractéristiques techniques, les éventuelles limitations, les principales conditions de mise en œuvre et les principales modalités d'entretien et de maintenance.

Entretien et vidange des dispositifs d'ANC.
27 juin
Objectifs :
- enjeux généraux de l'ANC.
- principales familles de dispositifs.
- principes de fonctionnement.
- modalités d'entretien.
- modalités de vidange.

Réalys Environnement
Lieu : Parentis-en-Born (Landes)
T : 05 58 78 56 92
@ : contact@realys-environnement.fr
W : realys-environnement.fr

Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution. Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien. Principe et réalisation d'une étude de sol. Étude des filières agréées.
Du 18 au 20 juin
Du 8 au 10 octobre

Bases de l'ANC pour l'entrepreneur.
13 septembre

Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien.
13 et 14 novembre

Étude de la réglementation, des différents acteurs et de leur rôle. Conception et dimensionnement d'une filière d'ANC. Étude des filières agréées Études de sol.
3 et 4 décembre

› HYDRODIV

Un extracteur solaire pour la ventilation secondaire

DANS L'ANC, la ventilation primaire permet la décompression et la bonne circulation de l'air en provenance des toilettes, des lavabos, des éviers, des douches et des machines à laver. Elle utilise la canalisation de collecte des eaux usées, prolongée à l'air libre jusqu'à un chapeau de ventilation installé sur le toit. La ventilation secondaire sert à la sortie de l'air. Elle se fait par une canalisation dédiée, qui part de la fosse toutes eaux ou de la microstation, et dont la sortie doit être installée au moins 40 cm au-dessus du faîtage du toit et à au moins 1 m de l'entrée de la ventilation primaire.

Pour optimiser l'extraction des gaz de fermentation par la canalisation de ventilation secondaire, ce fabricant propose le premier extracteur solaire dans le domaine de l'ANC. Un petit panneau solaire installé sur le chapeau alimente l'hélice située à l'intérieur de l'extracteur, qui assure l'aspiration et l'évacuation des gaz. Il fonctionne avec un minimum de 35 000 lux, une condition généralement remplie même pendant une journée d'hiver ensoleillée sans nuage. La puissance de l'extracteur est de 30 m³/h. En été, quand la fermentation et les odeurs sont les plus importantes, la batterie située sous le chapeau peut faire tourner l'hélice jusqu'à 24 heures en continu.

DR

L'extracteur mesure 135 mm de haut pour un diamètre de 215 mm, fabriqué en polyéthylène de couleur blanc ou noir, pour une adaptation standard de diamètre 100 mm femelle. Comme les autres produits du marché, il ne nécessite aucun entretien.

En 2021, ce fabricant s'est équipé de plusieurs imprimantes 3D pour s'offrir plus de souplesse dans la conception. Cette technologie lui a permis de développer cette année ce nouveau modèle d'extracteur solaire. Basée dans le sud de la France, cette entreprise vise désormais le marché national pour sa gamme d'extracteurs solaires. Le nouveau modèle a une capacité en panneaux solaires optimisée. Pour choisir le bon produit, le fabricant recommande aux particuliers d'utiliser en amont une application de mesure de lumière (type Luxmètre) sur leur smartphone pour s'assurer de disposer de la luminosité nécessaire en journée pour le fonctionnement optimal de l'appareil. ■

DR

› ÉCOGÈNE

Redémarrage des fosses septiques

L'ACTIVATEUR Bio7 choc Fosses septiques est destiné à booster l'activité bactérienne, après une vidange, une inoccupation de la maison pendant plusieurs mois, ou pour le démarrage rapide des installations neuves. Il est composé de bactéries, de vitamines et de micro-organismes, le tout contenu dans un support minéral sous forme de gélules. Le produit est livré dans un flacon, contenant également de la poudre pour compléter le dosage.

Cette année, le fabricant lance une nouvelle formule, plus concentrée. Le flacon contient désormais 5 gélules et 5 doses de substrat. Avec l'ancienne formule, l'utilisateur devait jeter 2 gélules deux fois pendant 15 jours. Désormais, une gélule et une dose de poudre suffisent (graduation indiquée sur le bouchon). Le conditionnement reste le même, seule la couleur du flacon de 375 g change. L'usager doit jeter la gélule et la poudre dans les toilettes puis tirer la chasse, de préférence le soir, et renouveler cette opération huit jours plus tard. Par la suite, le fabricant recommande un entretien mensuel avec un autre produit, Bio7 Fosses septiques.

Ce produit est commercialisé depuis plus de 70 ans. Sur l'étiquette, au dos du flacon, les préconisations sont indiquées pour des fosses septiques d'un mètre cube, soit 4 personnes. Attention, il est bien destiné aux fosses septiques et non aux fosses toutes eaux, pour lesquelles le fabricant propose une autre gamme de produits. ■

› PEDROLLO

Pompe de relevage dilacératrice

DANS L'ANC comme dans l'assainissement collectif, les pompes à roue vortex ont leurs limites. Lorsque la hauteur manométrique totale (HMT) entre le poste de relevage et le haut du refoulement est importante, par exemple pour franchir un talus ou dans le cas d'un terrain très pentu, l'installation d'une pompe à roue dilacératrice est plus appropriée. Au-delà de 15 m de HMT, ce type de roue garantit en effet de meilleures conditions de relevage. En plus de cette question altimétrique, la longueur de la canalisation de refoulement peut aussi influer sur le choix entre une roue dilacératrice et une roue vortex.

Les nouvelles pompes dilacératrices de la série Tritus répondent bien à ce type de configuration. Elles sont équipées d'un broyeur en inox trempé capable de broyer des corps solides et fibreux contenus dans les eaux usées, ce qui permet un pompage efficace sur de longues distances, même à travers des tuyaux de petit diamètre. Les pompes sont munies d'un flotteur et fonctionnent pour des débits jusqu'à 8,4 m³/h et une HMT de 18,5 mCE maximum. La longueur du câble d'alimentation est de 10 m. Le moteur monophasé 230 V et 50 Hz dispose d'une protection thermique intégrée au bobinage. ■

DR

DR

› GRAF

Fosses toutes eaux

DEUX NOUVELLES capacités de fosses toutes eaux s'ajoutent à la gamme de ce fabricant pour les filières traditionnelles. Les cuves fabriquées en polyéthylène sont désormais disponibles en 3 000 l, 4 000 l et 5 000 l. Livrées avec un préfiltre Anaérobix, elles sont adaptées à tous types de terrain, même en présence d'une nappe phréatique. Le préfiltre de 40 l est livré avec deux sachets de 15 l de média filtrant, faciles à manipuler. Deux rehausses téléscopiques, ajustables en hauteur et inclinables, sont proposées pour un diamètre de DN 400. La cuve dispose de deux entrées DN 100 et répond aux exigences de la norme NF EN 12566-1. ■

› PARTENIA

Un accessoire pour améliorer l'épandage

LES KITS d'épandage pour filtre à sable Sanoset sont disponibles en version drainée ou non drainée. Le Sanoset drainé comporte un géotextile blanc anti-contaminant, une grille de filtration, un film polypropylène noir de 400 µm ou une membrane EPDM de 1 mm d'épaisseur ou PVC de 0,5 mm au choix, ainsi qu'une collerette avec vis de fixation. Pour le modèle pour un filtre à sable non drainé, le kit comprend juste le géotextile blanc anti-contaminant et la grille de filtration.

Plusieurs tailles sont disponibles pour répondre aux caractéristiques du projet. Ces produits sont conformes aux exigences de la norme NF DTU 64.1. ■

DR

› DBO EXPERT

Pour infiltrer les eaux usées traitées

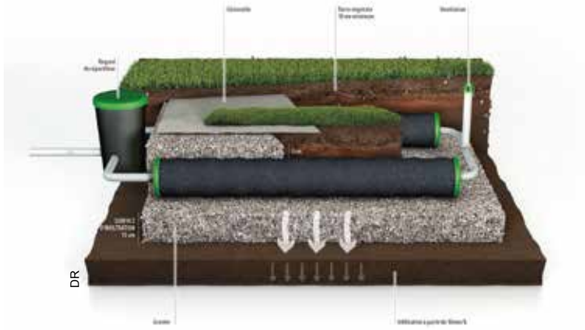

DR

PLUSIEURS solutions existent pour évacuer les eaux usées traitées, mais aucune ne bénéficie de prescriptions techniques ni d'un cadre normatif précis, excepté le puits d'infiltration, considéré pourtant comme un pis-aller à adopter en ultime recours. Sur le terrain pourtant, c'est l'infiltration qui doit être privilégiée, le rejet au fossé devant rester un cas particulier.

Ce fabricant de filtres compacts agréés propose une solution d'infiltration des eaux usées traitées, sur le modèle de ses conduites Advanced Enviro-Septic en PEHD perforées, utilisées pour le traitement des eaux usées en sortie de fosse toutes eaux. Son Pack d'infiltration et de traitement tertiaire (PITT) peut s'installer en sortie de n'importe quel type de filière agréée : filtres compacts, microstations ou filtres plantés. Les manchons sont en fibre plastique non tressée, entourée d'une membrane géotextile noir et d'une membrane bio-accélérateur de couleur blanche. Les tuyaux doivent être posés sur un lit de sable étalé au préalable dans les tranchées. Pour des ANC jusqu'à 8 EH, le pack contient 2 conduites de 300 mm de diamètre, soit deux tranchées de 1 m x 3,30 m, un regard de répartition et une ventilation. Pour les ANC de 9 à 15 EH, le fabricant préconise 4 conduites, et 6 conduites pour ceux de 16 à 20 EH. Chaque conduite est capable de retenir en instantané un volume de 150 l.

Le fabricant propose aussi le Pack d'infiltration : une alternative aux PITT car il peut être installé sur du gravier lavé stable à la place du sable (granulométrie du gravier comprise entre 2 et 35 mm). Une étude du projet en amont est fortement conseillée afin de vérifier la bonne perméabilité du sol (minimum 10 mm/h) et de déterminer la surface la plus propice à l'infiltration sur la parcelle. L'installation de ces dispositifs, plus compacts, est une alternative aux tranchées ou aux lits d'infiltration. En outre, les systèmes sont hydrocurables en cas de dysfonctionnement de l'ANC. ■

› KAPRIOL

Des vêtements pour faire des cabrioles

DR

LES VÊTEMENTS de ce fabricant italien sont conçus aussi bien pour le travail que pour les loisirs. Confortables et pratiques, certains pourront séduire les spanqueurs comme cet ensemble de pluie composé d'un pantalon élastique de serrage à la taille, avec une fermeture par pressions, un passe-mains, et un bas réglable par zip et par pressions, ainsi que d'une veste zippée sous rabat, avec deux poches, une capuche dans le col et des poignets ajustables. Fabriqué en polyester, ce vêtement, souple et résistant, ne se déchire pas. Pour compléter cet ensemble, les gants en fibres de polyéthylène et fibres minérales à enduction polymère polyurétane offrent une bonne protection pour la manipulation d'objets métalliques lourds comme les tampons. ■

BIOROCK
Assainissement Non Collectif
ECOROCK-Solution
De 8 à 20 EH
MONOBLOCK
De 4 à 6 EH
FILTRES COMPACTS
BIOROCK
Jusqu'à 200 EH*
*EH = Equivalent Habitant
MULTIROCK
De 21 à 200 EH
Les filières BIOROCK sont idéales pour
maisons individuelles et résidences secondaires
les chambres d'hôtes, campings, gîtes
les commerces et institutions
Média d'origine minérale : longue durée de vie
Coûts opérationels faibles
Sans odeur
Pas de consommation électrique pour l'épuration des eaux usées
Pas d'éléments mécaniques donc peu de risques de panne
Totalement silencieuses
Possibilité d'absences prolongées
Compactes, faible emprise au sol. Préservent votre espace de vie
Contactez-nous
info@biorock.fr
www.biorock.fr
N° Vert 0800 73 00 53
EXCEM ISO 9001 ISO 14001
Première visite d'entretien offerte
Selon conditions
Cuves garanties 25 ans | Média garanti 10 ans
Selon conditions

eloy

depuis 50 ans, concepteur, fabricant et prestataire de services, nous vous accompagnons sur tous vos projets en ANC et sur mesure

le bon produit pour le bon usage avec les meilleurs partenaires

micro-station oxyfix®

- de 04 à 350 EH
- indiquée pour l'habitation principale et les collectivités
- fonctionnement 100 % gravitaire
- média inaltérable, incolmatable et imputrescible

filtre compact x-perco®

- de 05 à 40 EH
- en béton ou PEHD garanti sans déformation
- indiqué pour l'habitation secondaire
- média filtrant en xylit garanti 12 ans*

* 10 + 2 sous réserve de l'enregistrement du produit

boues activées - SBR - MBR

- de 10 à 4000 EH
- en cuves préfabriquées sur mesure
- filières 100% plug and play
- indiquées pour les projets spécifiques à la demande
- prétraitements et traitements tertiaires disponibles

plus d'infos sur eloywater.fr

eloy

FDES VÉRIFIÉE inies

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

QB QUALITÉ POUR LE BÂTIMENT CSTB

CC FAT DTA DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

TECHNIQUE COURANTE LISTE VERTE C2P